

Lettre(s)

*Revue éditée par l'Asselaf
pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française*

L'éditorial de Philippe de Saint Robert

Vogue notre petit navire...

LE X^e sommet de la Francophonie se tient à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, ces 26 et 27 novembre, dans une atmosphère africaine plutôt survoltée du fait des événements de Côte d'Ivoire. Dans sa dernière livraison, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie indique que d'innombrables rencontres et manifestations précéderont cette réunion qui ne devrait rassembler rien moins que cinquante chefs d'État et de gouvernement « des pays ayant le français en partage », selon l'heureuse formule proposée naguère par Maurice Druon. Le thème retenu est « Une Francophonie solidaire pour un développement durable », formule magique qui fait un peu craindre la langue de bois et la production de résolutions plus encourageantes qu'encouragées par la suite. Les leçons du passé ne rendent guère optimiste, d'autant que le rôle international du français n'est pas inscrit au nombre des trois objectifs que poursuit officiellement l'Organisation internationale de la Francophonie, qui sont : la défense de l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme ; la promotion du développement économique solidaire et durable ; l'affirmation de la diversité culturelle (objectif dont on ne saurait pourtant dissocier le problème des langues).

firmation de la diversité culturelle (objectif dont on ne saurait pourtant dissocier le problème des langues).

Pour que la Francophonie joue dans l'organisation – et la désorganisation – actuelle du monde le rôle qui devrait répondre à sa vocation, tant affichée par la France elle-même, de multiculturalisme et d'échanges non dominés par l'usage qu'une puissance excessive fait de sa propre langue trop souvent au service de sa politique et de ses armes, encore faudrait-il que la « mère patrie » de la francophonie, c'est-à-dire, tout de même, la France, manifeste avec un peu plus de constance, de présence et de détermination dans la conscience des enjeux une mobilisation adéquate des moyens politiques et financiers, qui au demeurant ne seraient pas extravagants, afin de maintenir la nécessité de notre langue en France même, d'abord que dans le monde.



... Et qu'il ne sombre pas ! Ce qui semble utopique lorsqu'on le voit ressembler chaque jour davantage à une galère... Le constat n'est guère réjouissant, en tout cas, si l'on regarde le bateau « Éducation nationale » prendre l'eau de toute part. Voir notre dossier pp. 5 à 8.

Voir aussi une nef porteuse d'espoir, celle de Biblionef, pp. 9 à 11.

Or, il n'en est toujours rien. Nous parlons d'« européeniser » notre diplomatie, à l'heure où deux présidents successifs de la Commission européenne ont pratiquement décidé de faire de l'anglo-américain la langue quasi officielle d'une Union dont l'élargissement

(Suite en page 2.)

(Suite de l'éditorial.)

à l'Est se fait au détriment du multiculturalisme que nous semblons prôner par ailleurs. Des services de communication parfaitement manipulés ne cessent de faire honte à ceux de nos ministres et de nos commissaires qui ne parleraient pas suffisamment la langue du président Bush. Chaque fois que notre représentant auprès des Nations Unies à New York apparaît sur nos écrans pour quelque déclaration officielle ou officieuse, c'est pour s'exprimer dans un anglais d'ailleurs détestable : M. de la Sablière ignorerait-il que le français est non seulement l'une des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, mais avec l'anglais la seule langue de travail du Secrétariat de cette Organisation ? N'aurait-il jamais pris connaissance des consignes, bien vaines apparemment, de tous les Premiers ministres successifs, sans compter celles de son propre département, prescrivant à nos fonctionnaires et à nos représentants dans les instances internationales, de ne s'exprimer que dans leur propre langue ?

Une telle politique nulle au-dehors reflète bien évidemment une politique encore plus nulle au-dedans. La Délégation générale à la langue française vient une fois de plus de changer de titulaire. Bernard Cerquiglini aura

L'Asselaf a son site internet !

Notre association est désormais présente sur la Toile, avec une adresse : **asselaf@wanadoo.fr** et un site : **www.asselaf.org** que nous vous engageons à visiter, au gré de votre désir, sinon de « surfer » du moins de naviguer, voire de faire du « lèche-site » comme on fait du « lèche-vitrine »... Vos appréciations et vos propositions seront, naturellement, les bienvenues et nous nous efforcerons d'en tenir le meilleur compte, car nous voudrions que ce site soit d'abord le vôtre, celui qui reflète vos aspirations, vos combats et espérons-le vos réussites.

Nous faisons d'ailleurs appel à vous, nos lecteurs et amis, pour nous aider techniquement à entretenir ce site et à le mettre à jour aussi régulièrement que possible. Toute bonne volonté est invitée à nous joindre par courriel, à l'adresse ci-dessus, ou par téléphone au numéro suivant : 01 43 21 85 37.

D'avance, nous vous remercions chaleureusement de partager avec nous cette aventure pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

occupé ce poste à deux reprises. C'est un excellent linguiste et un homme très sympathique, mais ce n'était précisément pas le rôle d'un linguiste d'exprimer une détermination politique à une telle fonction, aussi ne s'y est-il consacré qu'à ses chères études universitaires n'impliquant son modeste budget qu'à l'organisation de colloques sur les innombrables « langues de France » qu'il avait inventées, et n'intervenant jamais dans l'application de la loi alors que c'était son rôle ; de plus privant peu à peu les associations agréées des moyens de le faire. Il part en nous laissant ce message qui fait rire tout le monde : « Le français est désormais universel en France ; il n'a jamais été autant parlé ni écrit dans le monde ; l'attachement que ses locuteurs lui portent est profond. Il serait temps de se déprendre d'un amour sacré et d'une dévotion jalouse ». Comme je le crois excellent anglicisant, c'est lui, de toute évidence, qu'on aurait dû nommer commissaire à Bruxelles où « le français n'a jamais été autant écrit et parlé », à son sentiment sans doute.

Un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay est appelé à le remplacer. Depuis que le Commissariat général a été transformé en Délégation générale par Michel Rocard, qui croyait qu'un commissaire était nécessairement un policier, seuls les fonctionnaires ont occupé ce poste. Ce choix ne peut se justifier que si le ministre de tutelle – en l'occurrence celui de la Culture et de la Communication, aux dépens naguère de Matignon, ce qui donnait à ce service une vocation interministérielle – a déterminé et détermine une politique de la langue française. Or, il n'en est rien depuis longtemps. M^{me} Tasca a couvert toutes les fantaisies du charmant Bernard Cerquiglini. M. Aillagon s'est distingué en menaçant les repré-

sentants des associations de les mettre à la porte de son bureau s'ils se permettaient de lui reprocher son inaction. Et personne n'a jusqu'à présent entendu M. Donnedieu de Vabres exprimer la moindre opinion ni la moindre intention quant à la politique de la langue, qui lui incombe.

Il semble, il est vrai, que le soin de déterminer une politique de la langue française soit subrepticement passé au ministère de l'Éducation nationale, si l'on en croit le rapport remis au gouvernement par un certain Claude Thélot sur l'avenir de l'école, où il insiste sur l'urgente nécessité, selon lui, pour les élèves du cours élémentaire deuxième année, de maîtriser l'« anglais de communication internationale ». Une telle proposition va bien évidemment à l'encontre de toutes les déclarations officielles de nos gouvernants successifs, et il est permis de s'étonner du ralliement à une telle proposi-

Lettre(s)

Revue éditée par l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)

Nouvelle adresse :
22, rue François-Miron, 75004 Paris

Courriel : asselaf@wanadoo.fr

Directeur de la publication
Philippe de Saint Robert

Rédacteur en chef
Philippe Loubière

Comité de rédaction
P.-V. Berthier – Jacques Bouchet –
Bernard Thibault – Eugène Simongiovanni

Impression
Imprimerie Simon – 25290 Ornans
Numéro de commission paritaire : **73426**

*
Prix du numéro : **5 euros**
Abonnement annuel : **20 euros**
(**10 euros** pour les adhérents)
Abonnement de soutien : **30 euros**
(minimum)

Attention, changement d'adresse !

Nous avons également le plaisir d'annoncer à nos adhérents et nos amis que notre association déménage pour s'installer désormais dans ses propres meubles. Nous vous prions d'envoyer dès à présent le courrier postal, les cotisations et les abonnements à l'adresse suivante : **Asselaf, 22, rue François-Miron 75004 Paris**, et tout courrier électronique à **asselaf@wanadoo.fr** (voir ci-dessus). Soyez-en tout particulièrement remerciés.



tion du Premier ministre, alors que le chef de l'État déclarait à Hanoï, le 7 octobre dernier : « Rien ne serait pire pour l'humanité que de progresser vers une situation où l'on ne parlerait qu'une seule langue. » D'un point de vue purement pédagogique, enseigner une langue étrangère, réduite en outre à sa plus simple expression, à des élèves qui ne maîtrisent pas encore leur propre langue est une imbécillité criminelle. Il est vrai qu'au point où nous en sommes... Véziane de Veziens vient de révéler dans *Le Figaro* du 5 octobre dernier l'existence d'une plaquette du ministère de la Justice, adressée aux jurés des cours d'assises. Elle y relève des perles de ce genre : « Qui peut être juré ? Comment être juré ? Comment se déroule (*sic*) les débats ? Comment se déroule (*sic*) les délibérations ? Comment se déroule le vote ? » ; cette autre perle : « Les personnes qui ne remplissent pas les conditions prévues (*sic*) par la loi ». Et nous en passons, tout en adressant nos félicitations au garde des Sceaux pour son grand professionnalisme.

Dans ces conditions, on ne peut que souhaiter bon courage à M. Xavier North et bon vent au X^e sommet de la Francophonie. Et saluer tout de même les propos cinglants du président de la République mettant, toujours de passage à Hanoï, le monde en garde contre la sous-culture américaine. Encore faudrait-il lui opposer autre chose que des festivals. Saluer aussi l'initiative de Maurice Druon – soutenu en cela par des autorités telles qu'Otto de Habsbourg, Mario Soares, Bronislav Geremek, Siméon de Saxe-Cobourg, Federico Mayor, Ismaïl Kadaré, Abdou Diouf... – qui a rendu public le 13 octobre dernier un Manifeste demandant que le français soit adopté comme langue de référence faisant loi pour les accords officiels de l'Union (*en voir le texte p. 4*). Mais qu'espérer encore, dès lors que le grand concepteur du traité constitutionnel qu'on va nous proposer a obstinément refusé, en dépit de maintes sollicitations, d'y inscrire le problème de l'usage des langues dans l'Union ? Il paraît que même un grand « Européen » comme Olivier Duhamel s'est vu rire au nez lorsqu'il tenta d'évoquer ce problème dans la commission constitutive à laquelle il appartenait. Il n'en est toujours pas revenu, si j'en crois une de ses récentes chroniques sur France-Culture (cela dit, il est permis de se demander pourquoi, dans ses conditions, il demeure aussi favorable à ce traité qui, de toute évidence, mettra fin au rôle de notre langue dans la vieille Europe, et de là, peu à peu, dans les autres instances internationales).

P.S.R.

Communiqué de l'Académie de la Carpette anglaise

Angelo Rinaldi de l'Académie française, Christine Clerc, Anne Cublier, Paul-Marie Coûteaux, Claude Duneton, Dominique Noguez, sont membres de cette académie.

L'ACADÉMIE de la Carpette anglaise *, présidée par Philippe de Saint Robert, s'est réunie le 24 novembre 2004. Le jury composé de douze représentants des associations ** et de la société civile et littéraire avait retenu six candidats. Il a désigné, au troisième tour de scrutin, Claude Thélot, par 6 voix contre 4 à Michel Prigent, président du directoire des Presses universitaires de France, pour avoir publié dans la collection « Que sais-je ? » un ouvrage sur les investissements

financiers rédigé uniquement en langue anglaise et intitulé *Investments*.

Claude Thélot, président de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école, a été choisi pour considérer « l'anglais de communication internationale » comme un enseignement fondamental, à l'égal de la langue française, et pour préconiser son apprentissage par la diffusion de feuillets américains en V.O.

Le prix spécial à titre étranger *** a été attribué à Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne pour avoir voulu exposer, en anglais, la politique de la BCE à Strasbourg lors de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et avoir déclaré lors de sa prise de fonction « *I am not a Frenchman.* »

* La Carpette anglaise, prix d'indignité civique, est attribué à un membre des « élites françaises » qui s'est particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France au détriment de la langue française.

** Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, Avenir de la langue française, Cercle des écrivains cheminots, Défense de la langue française et Le Droit de comprendre.

*** Le prix spécial à titre étranger est attribué à un membre de la nomenclature européenne ou internationale, pour sa contribution servile à la propagation de la langue anglaise.

Contact : Marc Favre d'Échallens, secrétaire de l'Académie de la Carpette anglaise.

Tél. : 06 75 26 88 05.

Académie de la Carpette anglaise, chez Le Droit de Comprendre 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Ci-dessous, les deux heureuses Carpettes couronnées cette année :



**Claude Thélot,
Carpette anglaise
de l'année 2004 :
*la déséducation nationale***



**Jean-Claude Trichet,
Carpette anglaise 2004
à titre étranger :
*« I am not a Frenchman »***

Manifeste pour le français langue européenne du droit

LES SOUSSIGNÉS :

– constatant que, par suite du récent élargissement de l'Union européenne, le nombre des langues nationales s'y élève à vingt, et que les adhésions prévues ou probables vont porter ce chiffre à vingt-trois ou vingt-cinq ;

– reconnaissant que chaque État membre, par respect de sa dignité et pour préserver la diversité culturelle de l'Union, a droit à ce que sa langue soit tenue pour langue officielle ;

– prévoyant que, pour rendre possible le fonctionnement normal des institutions, le nombre des langues de travail devra forcément être limité, en usage sinon en droit, et de manière variable selon les organismes directeurs, délibérants ou administratifs de l'Union ;

– considérant qu'il est indispensable, pour l'homogénéité du droit européen, l'application des accords et le règlement des litiges, que l'Union choisisse une langue de référence ;

– estimant que la langue française, comme jadis le latin, est celle qui offre, grâce à son vocabulaire, sa syntaxe et sa grammaire, le plus de garanties de clarté et de précision, et qui réduit au minimum les risques de divergences d'interprétation ;

– rappelant que, par coutume constante depuis l'origine, c'est en français que la Cour de Justice de Luxembourg instruit les cas qui lui sont présentés et qu'elle rend ses arrêts ;

demandent au Conseil européen de convenir que, pour tous les textes ayant valeur juridique ou normative engageant les membres de l'Union, la rédaction déposée en français soit celle qui fait référence.

Maurice DRUON
de l'Académie française, ancien ministre, ancien député européen

Otto DE HABSBOURG
ancien député européen, président de l'Union paneuropéenne

Mario SOARÈS
ancien Président de la République de Portugal, ancien député européen

Bronislaw GEREMEK
ancien ministre des Affaires étrangères de Pologne

Siméon DE SAXE-COBOURG
Premier ministre de Bulgarie

Dora BAKOYIANNI
maire d'Athènes

Adrian NASTASE
Premier ministre de Roumanie

Suzanna AGNELLI
ancien ministre des Affaires étrangères d'Italie

Federico MAYOR
ancien ministre de l'Éducation d'Espagne et député européen, ancien directeur général de l'Unesco

Ismaïl KADARÉ
écrivain albanais

Kiro GLIGOROV
premier Président de la République de Macédoine

Antoinette SPAAK
ministre d'État de Belgique, ancien député européen

et, au titre de Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,

Abdou DIOUR
ancien Président du Sénégal

Le français langue industrielle en Europe

Peugeot fait la pige à Renault



Un de nos fidèles lecteurs, M. Bernard Segard, a attiré l'attention de la rédaction de Lettre(s) sur le fait que le constructeur automobile Peugeot contribue, à sa façon, à la promotion de la langue française en Europe, en décidant que le français sera la langue de travail dans la future usine que la marque fait construire en Slovaquie. Cette information, qui a été relayée en particulier par notre confrère La Voix du Nord dans son numéro du 17 juin 2004, ne peut que nous réjouir, surtout si on compare l'attitude de Peugeot à celle de son concurrent Renault qui impose l'anglais dans son usine de Pologne.

LA LÉGENDE qui veut que l'on passe à l'anglais pour des raisons théoriques d'efficacité économique ou industrielle (mais en fait par désir de servitude volontaire !) vient ainsi de recevoir un démenti cinglant de la part du constructeur automobile Peugeot-Citroën. Cette société française fait, en effet, construire à Trnava, localité située à une cinquantaine de kilomètres de Bratislava, capitale de la Slovaquie, une unité de production ultramoderne qui comptera à terme 3500 salariés et dont la langue de travail sera le français. La mise en service de ce site ne sera effective qu'en 2006, mais la direction a d'ores et déjà prévu un ambitieux programme d'apprentissage de notre langue pour ses futurs salariés. Ce programme est confié à l'Institut français de Bratislava qui doit former dès maintenant 500 employés par an.

L'opération rencontre un tel succès qu'à Bratislava on peine à trouver des professeurs de français disponibles en nombre suffisant : l'équipe d'enseignants et les salles de cours ont triplé rien qu'à l'Institut français ! En

outre, à Trnava même, le français est devenu la première langue vivante étudiée par les lycéens. Il est vrai que d'autres entreprises françaises, notamment des équipementiers, prévoient de s'installer à la suite de Peugeot, ce qui fait dire à M. Didier Chabran, responsable des cours à l'Institut français : « *Le français, qui a toujours été considéré comme une langue culturelle et diplomatique, est ici devenu une langue industrielle. [...] En fait, Peugeot a fait 50 000 fois plus en quelques mois pour la langue française que le travail de promotion que nous menons depuis quinze ans.* »

Ce message n'a manifestement pas été entendu par le concurrent anglo-mane de Peugeot qu'est la régie Renault qui, s'installant en Pologne, a imposé l'anglais à ses cadres expatriés autant qu'à ses salariés polonais, dont certains étaient pourtant déjà francophones. Rappelons en passant que le P.-D.G. de Renault, M. Louis Schweitzer, est entré dans l'Histoire comme le tout premier – et ô combien méritant ! – lauréat de la Carpette anglaise...

L'éducation en question

La précédente livraison de *Lettre(s)* a présenté l'article de notre collaborateur Georges Delangle qui relatait l'expérience de Rachel Boutonnet, cette institutrice courageuse qui a osé dire tout haut ce que beaucoup d'instituteurs, de pédagogues et d'orthophonistes pensent tout bas, à savoir que la « méthode globale » d'apprentissage de la lecture apprend beaucoup plus mal à lire aux enfants que les méthodes syllabiques traditionnelles, et qui a été en butte, pour avoir mis en pratique ses courageuses et lucides convictions, à l'hostilité et aux sanctions de l'Inspection académique.

Nous voulons apporter ici, à ce dossier important de l'enseignement indissociable du français et de l'écrit, la réflexion du docteur Ghislaine Wettstein-Badour, médecin-psychiatre interne des Hôpitaux, qui travaille depuis vingt-cinq ans auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes pour dépister et traiter les difficultés d'apprentissage du langage écrit (lecture, écriture, orthographe).

En s'appuyant sur les travaux des neurosciences contemporaines et sur ses propres observations, ce médecin prouve que les pédagogies modernes d'apprentissage de la lecture sont contraires aux exigences du fonctionnement du cerveau, retentissent de manière négative sur sa structure anatomique et compromettent gravement le développement de l'intelligence.

Deux ouvrages de cette spécialiste, accessibles au grand public, traitent en particulier des aspects du fonctionnement du cerveau qui intéressent la pédagogie (mais qui hélas n'intéressent étrangement pas les « professionnels de l'éducation » !).

Ce sont : Pour bien apprendre à lire aux enfants (Éditions Fransya, 39, rue de l'Église, 75015 Paris), méthode alphabétique, soucieuse des circuits plurisensoriels naturels du langage, qui conduit à un apprentissage facile de la lecture, puis tout naturellement à celui de l'orthographe ; et Lettre ouverte aux parents des futurs illettrés (Éditions de Paris, 7, rue de la Comète, 75007 Paris) dans lequel on touche du doigt les ravages que les nouvelles pédagogies peuvent provoquer sur le plan neurologique, et qui explique comment les circuits doivent se mettre en place pour un fonctionnement efficace du cerveau, au moyen d'une pédagogie sensée.

L'étude que nous publions ci-dessous est extraite de Lettre aux parents des futurs illettrés. Mais nos lecteurs pourront trouver d'autres textes remarquables de cette auteur aux adresses suivantes :

http://www.libertepolitique.com/public/services/revue_article.php?id=32&IDtheme=7&IDarticle=10

<http://mypage.bluewin.ch/delpinp/ARLE/articles/Decouvertedusens.html>

<http://www.sigu7.jussieu.fr/AFRT/contributions/art2.htm>

<http://www.enseignementliberte.org/el065.htm>

<http://www.sauv.net/wettstein3.php>

<http://www.sauv.net/wettstein.php>



Apprendre à lire : le massacre des innocents

La méthode globale compromet gravement le développement de l'intelligence des écoliers

COMMENT procède-t-on dans un apprentissage de type alphabétique ? On apprend à quel son correspond chaque signe graphique. Puis on assemble ces signes entre eux pour former des syllabes et des mots. On répond donc très exactement aux besoins du cerveau puisqu'on lui fournit le code qui conduit à la mise en place de ce lien graphisme/son dont l'établissement est une priorité absolue pour avoir accès au sens de l'écrit. Certes, pour qu'il y ait compréhension, il faut aussi que l'apprentissage de l'oral permette à l'enfant d'acquérir un voca-

bulaire suffisant et un minimum de connaissances syntaxiques ; mais ces connaissances ne servent à rien si la phase phonologique de traitement du langage n'est pas d'excellente qualité.

Cette méthode dite *alphabétique* ne permet certes pas à 100 % des enfants d'apprendre à lire, ce qu'aucune pédagogie ne peut prétendre faire, mais il est évident qu'en fournissant au cerveau les éléments constitutifs du système de codage de la langue, elle facilite l'apprentissage en limitant le risque d'erreurs et favorise ainsi la découverte du sens.

LA PÉDAGOGIE « RÉNOVÉE »

Mais depuis cinquante ans environ un vent de réforme souffle sur la pédagogie et balaye pratiquement tout sur son passage. La pédagogie rénovée, qui conduit aux méthodes d'apprentissage de la lecture globale, semi-globale, active, nouvelle ou naturelle, s'est totalement substituée, sauf cas exceptionnels, aux méthodes traditionnelles à peine combattues.

Les méthodes alphabétiques, violemment critiquées, ont été accu-

(Suite en page 6.)

(Suite de la page 5.)

sées par leurs détracteurs de conduire les élèves à une lecture syllabique, autrement dit ânonnante, et de ne pas intégrer la dimension sociale et affective du langage en ne permettant pas l'accès direct au sens du texte.

De plus, nécessitant un apprentissage considéré comme contraignant, elles étaient accusées de priver l'enfant de l'aspect ludique dont il est sensé avoir besoin pour acquérir le goût de la lecture.

La méthode globale vit le jour vers la fin du XVIII^e siècle. Nicolas Adam avança l'idée de la nécessité d'une approche de la lecture dans laquelle la dimension affective du langage écrit devait être prise en compte de manière prioritaire. Au début du XX^e siècle, Köhler élaborait la *Gestalttheorie*.

Pour ce psychologue, la perception est supposée être le résultat des rapports des différentes formes identifiées, beaucoup plus que la vision des formes elles-mêmes. Il s'agit là d'une hypothèse comme le sont toutes les théories qui ne reçoivent pas la confirmation de l'expérimentation scientifique. À supposer que Köhler ait raison pour la perception des images, ce qui n'est nullement prouvé, cette théorie est totalement fautive pour la perception du langage écrit qui, nous le savons maintenant, ne peut en aucun cas être assimilé à l'image.

Certes, Köhler n'était pas neurologue et, de plus, son époque ne dispo-

sait pas des connaissances qui sont aujourd'hui les nôtres. On ne peut donc lui faire grief d'avoir avancé une explication que, d'ailleurs, il ne destinait pas spécialement à la perception de l'écrit. Par contre, on peut s'étonner que de telles affirmations que toute la neurologie réfute puissent être encore privilégiées et développées aujourd'hui.



De Nicolas Adam à nos jours, l'évolution des idées dans le domaine de la lecture en arriva à opposer décryptage et compréhension, allant même jusqu'à les considérer comme totalement antinomiques. On mit donc aux antipodes les deux types possibles d'apprentissage : la méthode syllabique, aussi vieille que l'est la pratique de la lecture, qui serait basée sur le seul décryptage de la langue, et la méthode dite « globale », destinée à mettre l'apprenti lecteur en face d'un texte afin qu'il en découvre le sens sans passer par l'apprentissage du code alphabétique.

Ce que nous savons aujourd'hui du langage écrit nous montre l'absurdité de cette distinction, puisque les circuits neurologiques se construisent de telle sorte que décryptage et découverte du

sens sont strictement synchrones et totalement indissociables.

SYNONYMES ET INTERPRÉTATIONS

Les adeptes des pédagogies dérivées basent toute leur démarche sur un axiome : l'enfant photographie les mots, les stocke en mémoire dans leur globalité et peut ainsi les reconnaître lorsqu'il les rencontre à nouveau. Vous savez qu'il n'en est rien. L'enfant soumis à ces pédagogies commencera par essayer de retenir par cœur ce qu'on lui aura prononcé, comme il peut le faire pour le texte d'une chanson ou d'une poésie.

Il ne faudra donc pas s'étonner de trouver dans sa bouche, lors de la lecture, des synonymes ou des interprétations plus ou moins fantaisistes. Ce fait, que vous pourrez constater dès les débuts de l'apprentissage, se poursuivra plus tard quand, ne pouvant lire un mot, l'enfant extrapolera à partir de ce qu'il aura compris pour combler les vides de sa lecture. Cette tendance sera d'autant plus marquée qu'il disposera de facultés d'analyse et de synthèse plus développées.

Ce comportement découle directement du principe de la lecture par hypothèses, où le lecteur n'est pas contraint de découvrir le sens exact du texte qu'il lit mais de construire ce sens à partir de ce qu'il comprend. La lecture ressemble alors à ces auberges espagnoles dans lesquelles chacun trouve ce qu'il apporte !

INSUPPORTABLE PRESSION

En théorie, chaque enseignant est libre de sa pédagogie. Le directeur d'établissement n'ayant aucun pouvoir pédagogique sur ses maîtres, chacun d'eux peut organiser ses cours comme il l'entend. Mais, dans les faits, ce libre choix n'est laissé aux maîtres que dans de très rares cas. En réalité, comme le dit le rapport de l'Inspection générale, les impulsions pédagogiques viennent des inspecteurs de circonscription et de leurs conseillers pédagogiques.

Peu nombreux sont ceux qui jugent sur les résultats. La liberté du maître se borne donc le plus souvent au droit d'appliquer les méthodes officiellement conseillées d'une façon personnalisée.

Toute tentative d'abandon des pédagogies nouvelles est source de conflits parce qu'elle heurte les idées reçues et engendre des réactions d'agressivité.

Ce n'est pas nous qui le disons

Sifflets pour *English spoken*

Une fois n'est pas coutume, c'est notre confrère le Nouvel Observateur qui nous offre ce sympathique coup de « Sifflets », dans son n° 2061, du jeudi 6 mai 2004 (consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://www.nouvelobs.com/articles/p2061/a240673.html>).

LA COLLECTION « Que sais-je ? », qui met depuis 1941 le savoir universel à la portée de toutes les poches, vient de sortir son numéro consacré à la finance, et il est intégralement rédigé en anglais. Titre du volume : « *Investments* » (PUF, 7,50 euros). Et l'auteur, Michael Rockinger, « *professor of finance* » chargé de cours à « *the University of Lausanne* », d'expliquer que, les affaires de l'argent se traitant en anglais, un volume écrit dans cette langue permet au lecteur de « s'im-

prégner totalement de cette matière ». L'heureuse news ! Que les big money lèvent le doigt ! On conseille aux Presses universitaires de France de poursuivre dans cette voie : pourquoi pas un « Que sais-je ? » sur le cinéma également en anglais, domination américaine oblige ? On pourrait même imaginer un volume sur les sushis en japonais et un ouvrage sur les aveugles en braille.

Didier JACOB



Appel pour le rétablissement des horaires de français

En 1976,
un élève qui sortait du collège avait reçu **2800 heures d'enseignement du français** depuis son entrée au cours préparatoire.

En 2004,
il en a reçu **800 de moins**. Il a donc perdu l'équivalent de deux années et demie. C'est comme si, au milieu de son année de cinquième, on le faisait passer en seconde.

Puisque la lutte contre l'illettrisme est une priorité, et que l'efficacité d'un apprentissage dépend aussi du temps qui lui est consacré,

NOUS DEMANDONS QUE SOIENT ADOPTÉS LES HORAIRES SUIVANTS :

- 1/ à l'école primaire
- en CP, **15 heures** par semaine au lieu de **9 heures 30** ;
- en CE 1, **11 heures 30** au lieu de **9 heures 30** ;

- en CE 2, **11 heures 30** au lieu de **6 heures 30** ;
- en CM 1 et CM 2, **9 heures** au lieu de **6 heures 30** ;

- 2/ au collège
- en 6^e, **6 heures** par semaine, dont trois dédoublées, au lieu de **5 heures** ;
- en 5^e, **6 heures**, dont deux dédoublées, au lieu de **4 heures** ;
- en 4^e, **5 heures**, dont une dédoublée, au lieu de **4 heures** ;
- en 3^e, **5 heures** au lieu de **4 heures 30**.

C'est ce dont avait bénéficié le collégien de 1976. On ne peut parler honnêtement de lutte contre l'illettrisme ou de démocratisation du secondaire en refusant aux élèves d'aujourd'hui ce qu'on accordait hier à leurs aînés.

Ces mesures auraient un impact direct sur la qualité d'apprentissage de toutes les matières,

puisque aucun enfant n'apprend volontiers s'il ne sait lire et écrire aisément.

A.P.F.L.A.-prépa
(Association des Professeurs de Français et de Langues Anciennes de Classes Préparatoires)

A.P.L.
(Association des Professeurs de Lettres)

A.P.P.L.S.
(Association des Professeurs de Lettres et de Première Supérieure)

C.N.A.R.E.L.A.
(Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes)

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

SAUVER LES LETTRES

S.E.L.
(Sauvegarde des enseignements littéraires)

Nos lecteurs sont invités à signer eux aussi cet appel sur le site <http://www.sauv.net>



Combien de fois des enseignants découragés m'ont apporté le témoignage de l'insupportable pression qu'ils vivaient parce qu'ils tentaient d'utiliser une méthode de type alphabétique !

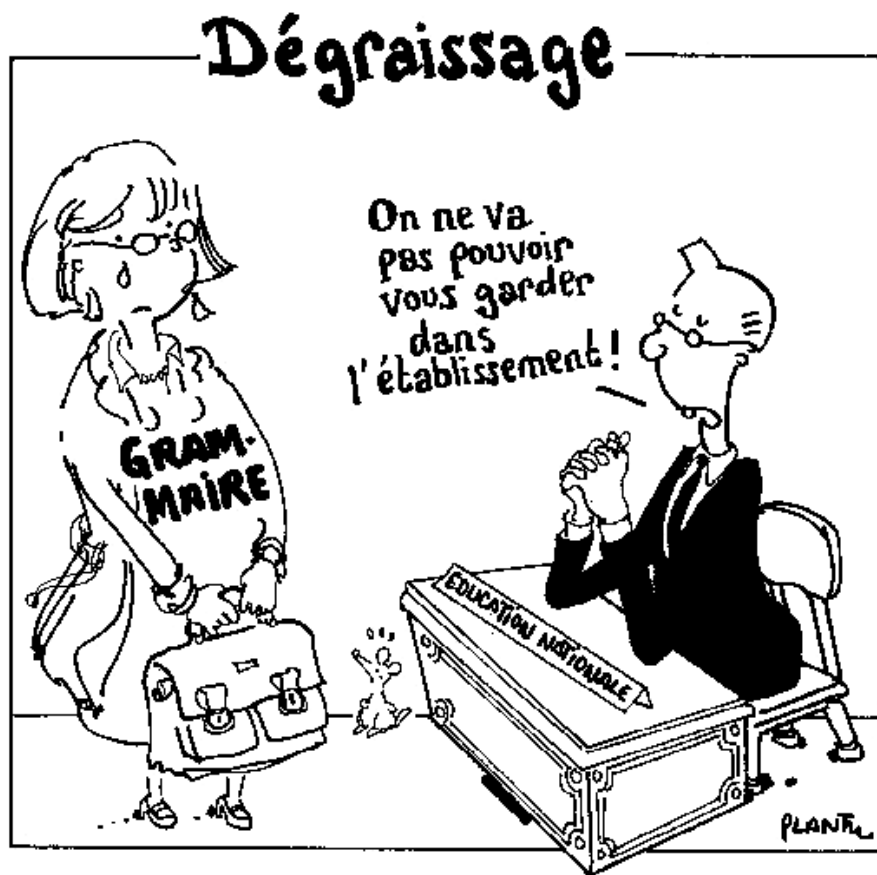
Leurs collègues les marginalisaient, les harcelaient de sarcasmes, allant jusqu'à les exclure du groupe pour les obliger à rentrer dans le rang. Leurs directeurs multipliaient les obstacles matériels pour les faire renoncer.

Combien de fois, aussi, ces enseignants se sont heurtés aux froids reproches de leurs inspecteurs manifestant parfois leur étonnement et souvent leur réprobation de voir utiliser, à notre époque, des méthodes d'un autre âge, qui devraient, selon eux, être réservées aux enfants déficients mentaux !

En général, l'inspection se termine par un rappel à l'ordre et un rapport négatif avec baisse de la note pédagogique afin de décourager toute initiative non conforme à la « norme ».

Ne peuvent persévérer dans leur choix que quelques très rares enseignants assez sûrs d'eux pour être insensibles aux pressions de l'environnement et suffisamment avancés dans leur carrière pour pouvoir prendre la mesure d'une inspection défavorable.

Ghislaine WETTSTEIN-BADOUR



L'humour tragique de ce petit dessin de Plantu n'a pas échappé à nos amis du site « Sauver les Lettres » (http://www.sauv.net/act_prim.php). Comme nous nous sentons en pleine communion humoristique avec ce croquis du dessinateur attiré du Monde, nous ne pouvons manquer de le porter à la connaissance de nos lecteurs.

Le troisième jubilé du Petit Larousse

QUEL ÂGE a le Petit Larousse ? A-t-il vraiment cent ans, comme tente de le faire croire l'éditeur à l'occasion de la sortie de presse, en juillet 2004, de son « édition du centenaire » ?

CENT ANS OU CENTIÈME ÉDITION ?

Pour y parvenir, il renvoie notamment au *Petit Larousse illustré* paru le 29 juillet 1905. Malheureusement, cet ouvrage est déjà millésimé 2006 et pour avoir cent ans, il faut cent ans révolus. Puisque le dictionnaire a paru pour la

première fois le 29 juillet 1905, ce ne sera donc que le 29 juillet 2005 qu'il aura cent ans.

Plus proche de la vérité – apparemment – est la couverture du dictionnaire qui se précise « 100^e édition ». Il est cependant douteux que l'éditeur puisse aligner cent éditions différentes du « Petit Larousse » depuis 1905. Il y a eu des interruptions, notamment pendant les deux guerres mondiales, ainsi que d'innombrables simples réimpressions (1) : ainsi, notre exemplaire de l'édition 1940 se réfère au seul *copyright* de 1924, mais se dit « Trois cent cinquante-

quatrième Édition » (2) ; de plus, elle mentionne la nomination de Pétain comme chef de l'État français (10 juillet 1940) et contient la liste des membres de l'Institut de France au 17 septembre 1941. (3)



Y a-t-il au moins filiation naturelle depuis 1905 ? L'éditeur s'en est, dans le passé, vigoureusement défendu : dans un avis aux lecteurs du *Nouveau Petit Larousse illustré* (1924), il présente celui-ci comme un dictionnaire tout à fait différent de ses prédécesseurs : « Bien qu'il ait été conçu par Claude Augé sur le plan du *Nouveau Larousse illustré* et du *Larousse universel*, et qu'il ait été conduit d'après les méthodes dont le succès a prouvé la valeur, ce dictionnaire est un ouvrage complètement nouveau. »

QUEL CENTENAIRE, ALORS ?

Y a-t-il quand même un véritable centenaire à célébrer ?

Pas celui du titre en tout cas. Le titre a, en effet, souvent varié : *Petit Larousse illustré* (1905), *Nouveau Petit Larousse illustré* (1924), *Petit Larousse* (1959), *Petit Larousse illustré* 1973 (etc.), *Le Petit Larousse illustré* 1997 (etc.).

Pourrait-ce être le format ? Non plus : il a d'abord été in-12, puis est devenu in-8°, avant que s'y ajoutent (à partir des années 1980, sauf erreur) une édition in-4° intitulée *Le Petit Larousse grand format* (qui ne se différencie de l'autre que par un cahier final de cartes [Atlas] et de drapeaux des pays du monde), et enfin un modèle compact (sans parler d'un cédérom).

S'agirait-il alors du fait que le dictionnaire est illustré ? Pas davantage, puisque c'est en 1879 que, pour la première fois, il comporte des illustrations.

S'agirait-il de l'apparition de son emblème : la « semeuse » d'Eugène Grasset ? Toujours pas. Cette « semeuse » – une souffleuse plutôt, qui s'en prend aux aigrettes d'un pissenlit – date de

(Suite en page 10.)

Pétition nationale pour la suppression des IUFM

CHEVILLE OUVRIÈRE de la « démocratisation » de l'enseignement secondaire encadrée par la loi de 1989, les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ont aujourd'hui douze années d'existence.

Leur bilan est un bilan de faillite

Fondés en principe pour faire la synthèse entre formation disciplinaire de haut niveau et pratiques de terrain, ils auraient dû être à la fois les instruments de l'élévation du niveau des enseignants et les « passeurs » de l'expérience éclairée qui explique la réussite de la politique d'instruction volontariste de la III^e République (50 % de conscrits analphabètes en 1830, 5 % en 1910) ainsi que la réputation mondiale de l'École française.

Méfiez-vous de ces maîtres qui se plaignent toujours que leurs élèves soient bêtes. Qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes ! Qui croit à l'intelligence des autres la provoque et la fait naître. Qui en doute et s'en défie la rend timide jusqu'à la détruire.

Jean GUÉHENNO

Au contraire, ils ont instillé avec constance le dénigrement des disciplines et de tout savoir traditionnel, ils ont imposé à des milliers de futurs professeurs le chantage à la titularisation, d'inefficaces théories de l'apprentissage, en lieu et place du patient artisanat sous la direction de professeurs chevronnés.

Oui, il faut restituer complètement à l'Université la préparation du Capes et supprimer l'épreuve sur dossier ;

Oui, il faut pour les professeurs d'école une formation initiale plus complète et solide dans les disciplines de base, français et mathématiques, non assurée par l'IUFM ;

Oui, il faut supprimer le mémoire professionnel des PE2 et PLC2, comme l'ont demandé divers syndicats ;

Oui, il faut améliorer la formation théorique dans la discipline ;

Oui, il faut conforter la formation continue en ôtant de la coupe des IUFM, en la rendant totalement à l'université ou aux grandes écoles ;

C'est pourquoi cette structure dispendieuse et inutile doit se réformer ou disparaître.

Vous êtes également invités à signer cette pétition, en ligne, sur le même site : <http://www.sauv.net/>

Biblioneuf, une « O.N.G. du livre »

Nous donnons aujourd'hui la parole à une association, Biblioneuf, qui fait un travail remarquable de distribution de livres neufs aux enfants des pays francophones qui en sont démunis et qui ne connaîtraient, sans Biblioneuf, que de rares et vétustes manuels, alors qu'ils ont besoin d'apprendre le monde et de rêver sur des livres bien illustrés et des encyclopédies récentes. Cette action, exécutée dans une grande discrétion médiatique, est irremplaçable tant pour rapprocher ces enfants du monde de l'écrit que pour donner à la francophonie un support tangible et durable, parce qu'attrayant et adapté à leurs besoins et à leurs goûts.

À côté d'un État français qui n'a guère que les restrictions de crédits comme ambitieuse politique francophone, il faut saluer et encourager par tous les moyens une association comme Biblioneuf sans qui il y aurait bien peu de livres français dans les bibliothèques pour jeunes publics d'Afrique, de Roumanie, de Madagascar, de l'île Maurice ou même du Liban.

L'IDÉE de Biblioneuf est venue d'une rencontre avec des enfants qui habitent des cités insalubres ou qui sont isolés en camp dans la jungle. Ces enfants voulaient vivre, ils voulaient apprendre. Ils manquaient de tout. Ils manquaient de livres.

Alors de cette rencontre est né un rêve ; un voilier de haute mer chargé de livres faisant le tour du monde, les acheminant vers les enfants et les adolescents qui en ont besoin.

Le voilier de haute mer est resté une image, mais les envois de livres sont devenus réalité.

L'organisation qui en assume la charge a reçu, en 1989, en France, de son fondateur Maxime Vegelin van Claerbergen et de moi-même, le nom de « Biblioneuf », et s'est donné pour logo un gouvernail contenant un livre ouvert, unissant ainsi dans un même symbole, la nef, ce bateau qui depuis toujours est le lien entre les continents et les cultures, et qui emporte les hommes vers l'aventure, la découverte. Et le livre est source de connaissance, véhicule d'idées et porteur d'espoirs.

Partout sur notre planète, trop d'hommes et de femmes, d'adolescents et d'enfants manquent, voire sont en manque de culture, d'histoires, de rêve.

base dans les pays en voie de développement.

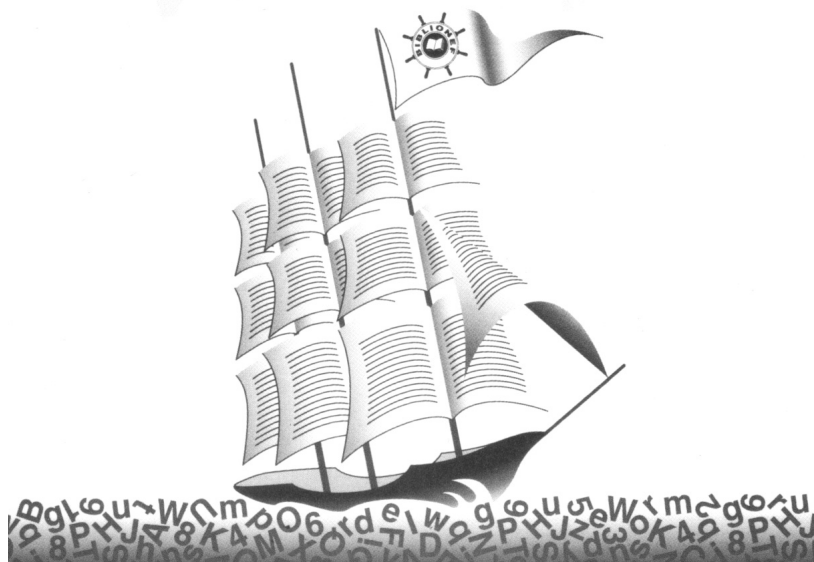
Sans livres pour les instruire et les aider à forger leur personnalité, les cycles de l'illettrisme et de la pauvreté se perpétuent de génération en génération.

Il est prouvé qu'en dessous du seuil de 50 % d'alphabétisation, aucun développement n'est durable. C'est pourquoi donner au plus grand nombre à la fois le goût et la possibilité de la lecture est une tâche essentielle que nous nous sommes assignée, l'alphabétisation et la culture étant les deux conditions essentielles de la formation d'un individu, de l'intégration sociale et du développement économique.

Procurer à ces jeunes, parmi les plus démunis ou isolés de par le monde, à travers des structures compétentes et fiables qui en font la demande, les livres neufs dont ils ont tant besoin, telle est notre vocation. Nous en sommes fiers, tout comme de l'importance de ses résultats.

À ce jour, environ 200 000 livres sont expédiés chaque année dans plus de 60 pays, pour soutenir des

Biblioneuf



Le souvenir des lectures de notre enfance reste pour beaucoup d'entre nous une bénédiction. Le miracle d'une communication au sein de la solitude s'est bien souvent opéré.

Mais, à l'aube de ce 3^e millénaire, l'Unicef estime que près d'un sixième de l'humanité sera analphabète.

Plus de 130 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école grandissent en marge de toute éducation de

(Suite de la page 8.)

1897, si l'on en croit l'historique publié par l'édition 2005 elle-même.

S'agirait-il enfin de la conception du dictionnaire en une partie « noms communs », une autre « noms propres » et une troisième « locutions latines », ou serait-ce l'idée d'un cahier central de pages roses pour les locutions en question ? Ces trois parties et leur ordre sont bien antérieurs à 1905.



C'est en 1856 que parut le Nouveau Dictionnaire de la langue française (illustré en 1876 du fameux pissenlit dessiné par Émile Reiber), ancêtre du Petit Larousse dont il s'est vendu, dit-on, 56 millions d'exemplaires. Pour sa livraison 2005, Le Petit Larousse a fait appel à Christian Lacroix, un couturier « dans le vent », pour semer sur la couverture.

UN PETIT LAROUSSE BIEN PLUS ANCIEN QUE CELUI DE 1905

C'est en 1856 que Pierre Athanase Larousse publia son petit *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (714 p.) : « C'est l'ancêtre du Petit Larousse et le premier dictionnaire "de poche" ». (4) Il « contient déjà en lui-même presque tous les ingrédients du futur *Petit Larousse illustré* (1.664 p.) de 1905. "Quatre dictionnaires en un seul", était-il avancé dans la préface, avec en effet dans le même ouvrage, un *Dictionnaire de la langue française* (623 p.) suivi d'un *Dictionnaire de prononciation* (10 p.), puis

(1) Contrairement aux éditeurs allemands, néerlandais, flamands, les éditeurs français distinguent rarement entre « édition » et « réimpression ».

(2) *Nouveau Petit Larousse illustré*, pages de contre-titre et de garde.

(3) *Idem*, pp. 1604 et 1766-1767.

(4) Brochure publicitaire de juillet 2004, 4^e, p. 5.

(5) J. Pruvost, *Les dictionnaires de langue française*, p. 63. C'est donc à tort que, dans le cahier de l'édition 2005, intitulé « Le siècle du Petit Larousse », l'éditeur parle de ce *Dictionnaire* « où les noms communs et les noms propres font l'objet de deux parties, séparées par les pages roses. »

de Notes scientifiques, étymologiques, historiques et littéraires (66 p.), le tout s'achevant sur un *Dictionnaire des locutions latines* (15 p.), c'est-à-dire les célèbres pages roses. » (5)

En 1869, lui succède le *Dictionnaire complet de la langue française, suivi 1° de notes scientifiques, étymologiques, historiques et littéraires sur les mots les plus importants de la langue ; 2° d'un dictionnaire des locutions et phrases latines que leur application fréquente dans le discours fait pour ainsi dire entrer dans la langue ; 3° d'un dictionnaire des noms historiques, géographiques, mythologiques, bibliographiques, artistiques et littéraires*, in-32.

Il est réédité vers 1876-1877 (X + 672 + 480 p.). Cette fois, la partie encyclopédique (notes scientifiques, etc.) et les locutions latines forment ensemble la partie centrale, sur papier rose, et elles totalisent 84 pages. La partie « noms propres » suit et est intitulée « *Dictionnaire historique, géographique, mythologique, bibliographique, artistique et littéraire* ».

La première édition comportant des illustrations date de 1879.

Puis paraît le *Dictionnaire complet illustré* (1889), plus illustré que le précédent. C'est le premier publié sous la responsabilité de Claude Augé. Celui-ci, entré jeune à la Librairie Larousse et futur petit-neveu par alliance de Pierre Larousse († 1875), était devenu un des directeurs de maison en 1885, alors qu'il n'avait que 31 ans.

ÉNIGME OU ERREUR

La réédition de 1876-1877, dont question ci-avant, contient une « Préface de cette nouvelle édition », qui pourrait bien n'être que la préface de l'édition de 1869.

Courroucé que l'on ait copié son « *Dictionnaire des locutions latines* », Pierre Larousse y fustige le plagiaire, mais commence par dire que son petit dictionnaire fit son apparition en 1854.

Alors quoi ? Y a-t-il erreur de date dans cette préface ou est-ce bien en 1854, et non en 1856, qu'est apparu le premier petit dictionnaire encyclopédique Larousse ? Si c'est en 1854, la présente année serait alors celle de son 150^e anniversaire, et si c'est en 1856, il conviendra de fêter celui-ci dans deux ans.

Ce qui est certain, en tout cas, c'est que le Petit Larousse n'est pas né en 1905 et que toute

(Suite de la page 9.)

projets présentés par toute sorte de partenaires que nous sélectionnons avec soin : associations, fondations,



bibliothèques scolaires et publiques. Nous travaillons aussi avec les services de Coopération et d'Action culturelle français et les réseaux d'Alliances françaises avec lesquels nous réalisons des projets d'envergure.

Les risques de revente des livres ou leur non-utilisation faute de structure et de personnel adéquat sont donc éliminés.

Depuis plus de 10 ans, nous contribuons ainsi à la propagation de ce que Valéry Larbaud nommait « Ce vice impuni, la lecture », car le livre n'est jamais un luxe, bien au contraire, il est une priorité.

Permettez-moi de vous raconter ceci pour vous en convaincre : après les massacres de 1995 au Rwanda, je rencontrai à Paris un de mes amis rouandais, d'ethnie toutsie, pédiatre et ministre de la Santé à Kigali, qui venait en Europe chercher l'appui de la Croix Rouge. Il connaissait l'existence de Biblionef, mais pour la première fois de ma vie je n'osais pas lui proposer de livres, les urgences me semblant tout

la campagne publicitaire et l'historique élaboré par l'éditeur pour faire croire à un centenaire s'apparente plutôt à une opération commerciale.

Stéphane BRABANT

Pour en savoir plus :

Pruvost, Jean, *La Dent de Lion, la Semeuse et le Petit Larousse*, Paris, Larousse, 2004, 216 p. (20 euros /123,019 F).

Pruvost, Jean, *Les dictionnaires de langue française*, coll. Que sais-je ?, n° 3622, Paris, P.U.F., 2002, 128 p. (8 euros/49,28 F).

Pierre Larousse. *Du Grand Dictionnaire au Petit Larousse*, Actes du colloque international organisé par Micheline Guilpain-Giraud et l'Association Pierre-Larousse, Toucy, mai 2000, sous la dir. de J. Pruvost et M. Guilpain-Giraud, avec la coll. de Julie de Blois, Paris, Honoré-Champion, 2002, in-8°, 360 p. (60 euros/369,57 F).



autres. Il me détrompa aussitôt : « Ces enfants ont été tellement traumatisés par ce qu'ils ont vu et vécu qu'il faut les ramener dans le monde de l'enfance et nous avons besoin de vos livres pour nous y aider ». Plusieurs milliers d'ouvrages neufs prirent bien vite le chemin de Kigali et de Butaré.

Du Liban à l'Oural, du Maroc à l'Afrique du Sud, du Nicaragua à l'Égypte en faisant tours et détours par Haïti, la Mauritanie, Madagascar, le Cambodge, l'Europe de l'Est, la Roumanie, nous avons beaucoup travaillé. Par bateau, par camion, sur des routes cahoteuses, interminables et poussiéreuses, nos livres ont maintes fois pris le chemin de l'aventure pour faire le bonheur de tous ceux qui sont davantage habitués à recevoir des livres usagés et inadaptés, voire à ne rien recevoir du tout.

En effet, trop souvent le recours à des collectes massives de livres usagés et inadaptés aux destinataires, ruine les bonnes intentions qui présidaient à ces initiatives.

Les actes d'un colloque tenu à Baltimore (États-Unis), en 1992, comportaient une illustration montrant un tout jeune enfant béninois pleurant à chaudes larmes sur le premier volume, en anglais, d'une série de six, qu'il tenait évidemment à l'envers. Son titre : *L'élevage du mouton au Pays de Galles au 19^e siècle ! !...*

Et nous pourrions multiplier les exemples aberrants de ce qu'il ne faut plus faire...

Pour un enfant, un livre doit prendre la valeur d'un cadeau. Le contact avec un livre neuf suscite en lui l'envie de découvrir d'autres lectures. N'oublions pas non plus qu'entre les mains d'enfants les livres ont une durée de vie courte. Dans les pays tropicaux, la dégradation est encore plus rapide.

Depuis 1992, pour changer la mauvaise image trop souvent attachée au don de livres, nous nous attachons à revaloriser le livre et la lecture par des dons de qualité et adaptés aux différents pays, et à insérer ces dons dans la chaîne du livre comme un complément et non comme un concurrent de l'édition. Dans de nombreux pays, c'est le seul mode d'intervention possible.

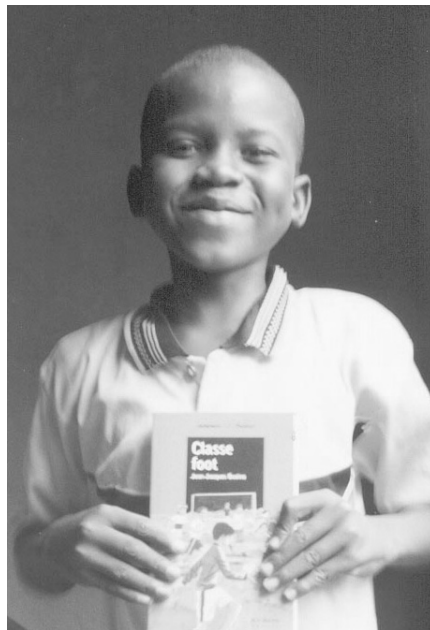
Notre philosophie reste simple : ce qui est sans valeur et sans intérêt ici est

également sans valeur et sans intérêt ailleurs.

Et, plutôt que d'essayer d'envoyer autant de livres que possible sans nous soucier des besoins exprimés, nous donnons à tous nos partenaires la possibilité de choisir leurs livres, à partir d'un inventaire détaillé de notre offre, réactualisé au rythme des expéditions et des acquisitions auprès des éditeurs.

Les livres ne sont donc pas imposés mais proposés.

En retour, une évaluation du don est demandée aux utilisateurs dans les mois qui suivent le premier envoi.



Bibliodef a ainsi bâti des relations solides et durables dans les pays francophones et francophiles, contribuant dans bien des cas par l'importance et la régularité de ses envois à la reconstitution des réseaux de lecture publique.

Il nous appartient aussi d'aller voir pour mieux savoir, reprenant ainsi la devise du marquis de Custine dont Balzac disait qu'il était le voyageur par excellence, du fait de la haute opinion en laquelle il tenait ses récits de voyage et de la pertinence de ses jugements.

« Voir pour Savoir », mais dans la Russie de Nicolas I^{er}, sur le chemin de Saint-Petersbourg, ses bagages furent fouillés, ses lettres ouvertes, ses livres confisqués. Alors il écrivait :

« Quand votre fils sera mécontent en France, usez de ma recette, dites lui, allez en Russie ! C'est un voyage utile à tout étranger. Quiconque a bien vu ce pays se trouvera content de vivre partout ailleurs. Il est toujours bon de savoir qu'il existe une société où nul bonheur n'est possible, parce que par

une loi de la nature, l'homme ne peut vivre sans liberté. »

Les choses ont-elles vraiment changé ? Hélas, non ! dans bien des pays le livre est toujours considéré comme une arme de nature à troubler ou à renverser l'ordre établi, et une censure très stricte s'exerce à son endroit.

Alors, il faut continuer à éduquer sans relâche les jeunes générations et nous espérons que toutes les bibliothèques que nous érigeons de par le monde y contribueront à long terme.

Malheureusement, des points d'interrogation se profilent à l'horizon quant à la pérennité de nos actions, et nous devons continuer à pouvoir compter sur tous ceux qui se mobilisent autour de notre initiative depuis ses débuts : les partenaires institutionnels, en premier lieu, mais l'heure est aux gels budgétaires et il est à redouter que les subventions soient diminuées voire différées ; les partenaires du monde de l'édition ensuite, mais les dons sont en diminution sensible et nous devons de plus en plus prendre rang avec les soldeurs à qui les stocks excédentaires sont proposés en priorité, et acheter d'importantes quantités de livres afin que notre offre demeure abondante et diversifiée.

Ceci représente pour nous un effort financier considérable et ne peut de ce fait devenir le mode principal d'acquisition de livres.

Espérons donc que notre bateau Bibliodef embarque beaucoup de nouvelles bonnes volontés pour lui permettre de naviguer loin et longtemps sous le pavillon de la culture des hommes.

Dominique PACE
Vice-présidente

BIBLIONEF



Association loi 1901
48, boulevard Diderot
75012 Paris
tél : 01 43 40 76 10
fax : 01 43 40 76 24
courriel : bibliodef@wanadoo.fr
site : <http://www.bibliodef.com>

« Sans les associations, la francophonie ne serait rien »

LE RÔLE que jouent les associations dans un monde qui évolue mérite d'être précisé à un moment où les attentes des citoyens changent et où le rôle de l'Etat est remis en question. C'est dire combien est bienvenue l'initiative de l'association **Observatoire mondial de la vie associative (OMVA)** qui organisait à Genève, le 12 novembre 2004, un colloque sur le thème : « Vie associative et Francophonie, partenaires de la nouvelle démocratie participative : de la contestation à la participation organisée ».

Ce fut l'occasion de rappeler que l'implication directe des associations dans les politiques nationales et internationales tient à leur complémentarité aux différentes actions existantes : l'institutionnel ne doit pas se couper du quotidien. Les associations tirent leur nécessité de ce qu'il y a des choses que les États ne font pas et qu'ils devraient faire, tant en ce qui concerne l'élaboration de politiques au niveau national et international qu'en ce qui concerne la diffusion de l'information.

En matière de francophonie, force est de rappeler que le mouvement de solidarité francophone s'est créé de manière pragmatique et empirique à partir d'un socle associatif. L'AUPELF (l'Association des universités partiellement ou

entièrement de langue française, devenue Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche) a par exemple été créée en 1961 à Montréal. « Sans les associations, la francophonie ne serait rien » a relevé Hervé Cassan, représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès des Nations Unies à Genève. L'institutionnel a couronné les efforts des associations actives dans tous les domaines de vie politique, économique, sociale et culturelle, mais il continue d'avoir besoin du relais des associations.

Une conclusion du colloque s'est imposée avec une grande netteté au terme de la réflexion : la société doit être innervée par le monde associatif pour faire progresser un certain nombre d'idées liées au type de société auquel les francophones sont attachés. Ainsi en matière de promotion de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, la francophonie institutionnelle a besoin de susciter des relais associatifs dans le domaine éducatif et juridique notamment pour que les peuples en viennent, par eux-mêmes, à exiger le respect du droit dans leurs pays respectifs. Les outils et les instruments opérationnels doivent s'implanter dans le tissu social et non lui être imposés.

Marie-Josée de SAINT ROBERT

Le Quai d'Orsay fait-il l'équivalent ?

Jordanie : les États-Unis offrent 3 millions de dollars pour l'apprentissage de l'anglais en ligne

LES ÉTATS-UNIS ont offert mercredi à la Jordanie trois millions de dollars pour qu'elle finance un programme d'apprentissage en ligne de l'anglais dans les écoles publiques.

« La langue anglaise relie des hommes dans le monde entier et sa maîtrise est importante pour les jeunes gens qui espèrent embrasser de nouveaux horizons », a déclaré le chargé d'affaires américain à Amman,

David Hale, lors de la cérémonie d'annonce de ce don.

Le programme doit être mis en place par le groupe américain *Cisco Systems*, numéro un mondial des équipements de réseaux pour l'internet. Il doit être lancé à la rentrée scolaire 2005-2006, d'abord dans certaines écoles, à titre expérimental.

AFP

Amman, 20 octobre 2004

La CFTC fait reconnaître la richesse de la diversité culturelle et linguistique au sein du monde du travail



GRÂCE à l'appui de la *Verein deutsche Sprache* et de la CFTC, les salariés français polyglottes d'Axa Assistance retrouvent le droit d'écrire en allemand (au lieu de l'anglais) à leurs homologues de langue allemande. Pour obtenir une position nette de la Direction du groupe, il aura fallu poser deux fois la question : « Oui ou non, est-il interdit d'écrire en allemand à nos homologues de langue allemande ? »

Les délégués du personnel CFTC obtiennent de la Direction le 20 septembre 2004 la réponse suivante : « En raison de son activité internationale, Axa Assistance ne peut que réaffirmer son attachement à la diversité culturelle et linguistique. Axa Assistance ne saurait interdire l'utilisation écrite ou orale de langues étrangères dans le cadre de l'activité professionnelle. [...] C'est d'ailleurs une richesse de notre entreprise... »

Défendre l'emploi de l'allemand à Paris, c'est aussi défendre l'emploi du français et donc les francophones dans les pays de culture germanique, et réciproquement. Défendre la langue allemande c'est faire mémoire du traité de Réconciliation franco-allemande, c'est par cette réconciliation que l'Europe existe. Tel est le sens de ce combat syndical pour le respect de la diversité linguistique.

Jean-Loup CUISINIEZ
délégué syndical CFTC

Langues et sociétés

LE MAGAZINE franco-belge *Le Vif-L'Express* a publié dans son numéro du 6 août 2004, p. 25, un article de M. Michel Francard, professeur de linguistique à l'Université catholique de Louvain, article intitulé « Tant qu'il y aura des francophones... » et qui nous a, pour le moins, étonné.

NAISSANCE, VIE ET MORT DES LANGUES

Arrêtons-nous d'abord à la phrase mise en exergue, en rouge, au centre de la page : « Ce ne sont pas les langues qui meurent, pas plus qu'elles ne naissent ni ne grandissent : ce sont des communautés de locuteurs qui font le choix

d'adopter, de conserver ou d'abandonner une langue. »

Bien sûr que les langues meurent ! À partir du moment où elles ne sont plus pratiquées, elles deviennent des langues mortes (ou « éteintes » si l'on préfère). Rien qu'en Europe, on peut citer, entre beaucoup d'autres, le corrique, l'ancien dalmate, l'étrusque, le gaulois, le gotique, le mozarabe, le polabe, le slovén, le vieux-prussien. D'autres sont à l'agonie (l'aragonais, le kachoube, le mannois, le navarrois, etc.) ou très menacées (le [bas-]breton, les dialectes rhéto-romans, le sorabe, etc.). C'est par centaines que se comptent les langues mortes dans le monde. Et encore ne connaît-on souvent que celles qui ont laissé des traces écrites.

Bien sûr que les langues naissent. Le français n'est-il pas né du roman, lui-même né du latin ? L'islandais, le féroïen, le groenlandais ne sont-ils pas nés du vieux norrois ? L'afrikaans n'est-il pas né du néerlandais ? Des langues aussi renaissent, comme l'hébreu, qui n'était plus utilisé que comme langue religieuse par les juifs (à l'instar du latin par les chrétiens). De nouvelles langues se forment aussi au contact d'idiomes très différents : sabirs, pidgins et créoles. (1) Enfin, des langues sont créées de toutes pièces : volapük (1879), espéranto (1887), adli (1984), lojban (1990).

Bien sûr que les langues grandissent. « Le vocabulaire de l'ancien français comprend, à la fin du XIII^e siècle, toutes régions et échantillons de langues confondus, entre 20.000 et 25.000 mots (un bon tiers de ce qu'offre aujourd'hui le Petit Robert), tirés du latin à 95 % ». (2) Le français actuel compterait plus de 1.200.000 mots (dont 175.000 utilisés dans la littérature moderne, 500.000 termes techniques et 525.000 néologismes. (3)

LE CHOIX DE LA LANGUE ?

Venons-en à la deuxième partie de l'affirmation de M. Francard : « ce sont des communautés de locuteurs qui font le choix d'adopter, de conserver ou d'abandonner une langue. » Allons donc ! Pour faire un tel choix, il faudrait nécessairement que les langues préexistent aux communautés de locuteurs. Or, si on peut conce-

Les syndicats se réveillent

CGT, CFDT, et CFTC portent plainte

LES SALARIÉS de l'entreprise *General Electric Medical System* n'ont manifestement pas le même sort que les salariés d'Axa Assistance (voir ci-contre) qui ont obtenu, par la concertation avec leur Direction, de ne plus être obligés de correspondre en anglais avec leurs collègues allemands, mais de pouvoir le faire en allemand lorsqu'ils connaissent cette langue.

Sur le site, implanté près de Versailles, de *General Electric Medical System*, au contraire, l'anglais est imposé à tous les salariés (ils sont près de 2000 !), quel que soit la nature de leur emploi ou de leur contrat de travail qui ne contient pourtant nulle disposition de ce genre.

Les responsables syndicaux, au premier rang desquels madame Chabert (CGT), expliquent que « *les choses se sont faites progressivement : on a d'abord remplacé les cadres dirigeants par des anglophones, puis l'anglais a été imposé petit à petit. À partir de 1998, plus un seul document n'était rédigé en français. [...] C'est purement idéologique ! Il n'y a pas que la langue que l'on veut nous inculquer, la culture GE et les rapports dans le travail aussi. On a droit à des leçons de "morale"...* » Une documentaliste précise : « *Si on ne parle pas anglais, on est sur la touche. Vous êtes considéré comme quelqu'un qui n'a pas l'esprit d'équipe et vous n'avez plus aucune chance de promotion.* »

Alertée par les syndicats CGT et CFDT, l'Inspection du travail a adressé plusieurs recommandations à la Direction du groupe, qui les a traitées par le mépris. Or, cette entreprise, américaine mais installée en France, commercialise des

équipements médicaux et hospitaliers qui doivent être entretenus, réglés, étalonnés, réparés par des techniciens français. Et la Direction refuse de faire traduire, en invoquant des raisons de coût, les logiciels et les manuels de « maintenance » (anglicisme pour *entretien*). Certains de ces appareils, qui traitent des patients dans les cliniques et les hôpitaux, émettent des rayons ; le souci de sécurité est ainsi sacrifié à la coalition de l'anglomanie, « idéologique » comme dit madame Chabert, et des économies de bout de chandelle. C'est pourquoi le comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT) de l'entre-



prise a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux pour infraction à la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon. Les syndicats CGT, CFDT et CFTC sont également partie prenante à cette procédure judiciaire qui doit être appelée fin novembre 2004 devant le Tribunal de grande instance de Versailles.

L'enjeu leur apparaissant comme important pour la reconquête du français comme langue de travail en France, les associations de défense de la langue française ne peuvent que soutenir ce type de démarche ; certaines, à l'instar de DLF, l'ont fait publiquement, sans que la grande presse, souvent indifférente à la nécessité de défendre le français, en fasse état. C'est d'autant plus regrettable que semble poindre une prise de conscience partagée entre nos associations et des syndicalistes lucides. Ne clamons-nous donc plus dans le désert ?

Ph. L.

(Suite en page 14.)

(Suite de la page 13.)

voir que des communautés changent de langue (les Irlandais se mettant à l'anglais, les Romanches à l'allemand, les Berbères à l'arabe, les Amérindiens à l'espagnol, etc.), en adoptant la langue de l'opresseur, du colonisateur ou de l'ethnie dominante, peut-on sincèrement parler de « choix » dans leur cas ?

Par ailleurs, les Anglais, les Allemands, les Arabes, les Espagnols, eux-mêmes, quel « choix » ont-ils fait (si ce n'est celui de ne pas « adopter » une autre langue que la leur) ?

LA LANGUE, UN SIMPLE PRODUIT ?

Arrêtons-nous ensuite à une distinction pour le moins réductrice : « Je suis frappé [...] de l'importance accordée *aux langues*, plutôt qu'aux *communautés de locuteurs* qui parlent ces langues. Cette distinction me paraît essentielle : l'avenir d'un produit (une langue) ne peut-être confondu avec celui de la communauté qui élabore et utilise ce produit. » (p. 25, col. A).

Simplifiant la définition que le linguiste André Martinet en donne dans ses *Éléments de linguistique générale*, je dirai que la langue est un système vocal structuré d'appréhension, d'identification et de compréhension du monde extérieur, ainsi que de communication entre ceux qui partagent ce même système.

À chaque langue, en effet, correspond une organisation particulière des données de l'expé-

rience ; chaque langue analyse le monde extérieur selon des catégories différentes de la connaissance ; chaque langue détermine la vision que chacun de ses locuteurs a du monde et l'organisation qu'il en fait.

La place me manque pour développer quelque peu ce point, mais je donnerai trois exemples. Le francophone dira : maison à vendre, danger de mort, titres au porteur ; le néerlandophone dira : *huis te koop* (maison à acheter), *levensgevaar* (danger de [pour la] vie), *effecten aan toonder* (effets au présentateur). L'expression d'une idée dans une langue aboutit donc souvent, dans une autre langue, à l'évocation d'une idée très différente, si pas opposée. *Traduttore, traditore*, dit un aphorisme italien.

La structure mentale d'un peuple tient à sa langue (hypothèse de Sapir-Whorf). (4) C'est celle-ci qui conditionne cette structure chez ses nouveaux locuteurs (petits enfants et immigrés en voie d'assimilation) ; elle commande chez ses locuteurs leur perception de l'univers et leurs relations avec les autres. Et ceci rejoint les remarques que fait, à juste titre, le professeur Marc Wilmet à la fin de son propre article (p. 24, col. B). (5)

De taal is gansch het volk (la langue est entièrement le peuple), dit à raison un vieux proverbe flamand. Toucher à la langue, c'est toucher au peuple, c'est risquer de porter atteinte

à cette structure, à la complexion mentale fondamentale de l'individu. « Veiller sur la langue, c'est veiller sur la société elle-même » disait déjà l'écrivain et théologien suisse Alexandre Vinet (1797-1847).

Contrairement donc à ce que dit M. Francart, la langue n'est pas seulement le « produit » d'une communauté de locuteurs, mais, à son tour, elle produit, façonne et entretient cette communauté. Il y a interaction continue entre les deux, ainsi qu'incommunicabilité entre les systèmes d'expression.

L'ÉGALITÉ PRÉTENDUE DES LANGUES

Terminons par la phrase « les langues n'ont ni qualités ni valeurs intrinsèques, à la différence de ceux qui les parlent... » (p. 25, col. B).

Que voilà un beau slogan en matière politique, mais peu convaincant en matière scientifique !

Bien sûr que les langues ont des qualités et des valeurs intrinsèques, à commencer par celles qui peuvent s'adapter à l'évolution des mentalités, aux changements de la civilisation, au progrès de la science, au développement des techniques.

Une langue qui ne dispose pas de multiples procédés par lesquels elle peut enrichir son lexique (ou qui répugne à les utiliser), une langue qui ne permet pas ou guère l'analyse fine, la pensée nuancée, l'expression claire et précise me semble avoir moins de valeur « intrinsèque » qu'une autre, même si, pour ses locuteurs

Ce n'est pas nous qui le disons

Et la francophonie, Djack Chirak ?

Mais – une fois est de plus en plus coutume et nous nous réjouissons de le souligner – c'est notre malicieux confrère le Canard enchaîné qui nous offre, dans son numéro du 3 novembre 2004, la petite perle ci-dessous. La perle d'une francophonie bien cacophonique, en tout cas...

À quoi cela sert-il que Chichi se décarcasse à défendre la francophonie dans le monde ? On se souvient de sa sortie violente le 7 octobre devant des étudiants vietnamiens, à Hanoï, sur le risque de voir se développer « une sous-culture généralisée dans le monde » si l'anglo-américain dominait seul la planète.

Las, ce pauvre Chichi n'est guère écouté, pas même à Paris. Le 25 octobre s'est tenu un colloque très distingué, organisé par le CNRS,

Sciences-Po et l'École des hautes études en sciences sociales sur, ouvrez les guillemets : « Vietnam's integration into the world ». Avec un programme d'interventions en anglais exclusivement. Le pire, c'est que le Quai d'Orsay et l'ambassade de France à Hanoï patronnaient la manifestation...



Non seulement Barnier, le ministre des Affaires étrangères, parle anglais comme une vache espagnole, mais en plus il sabote les efforts de Chirac !

(1) M. Malherbe, *Les langages de l'humanité*, Paris, Seghers, 1983, pp. 288-293.

(2) G. Zink, *L'ancien français*, Paris, P.U.F., 1990, p. 103.

(3) H. Walter, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert-Laffont, 1988, p. 283.

(4) Edward Sapir (1884-1939) et Benjamin Lee Whorf (1897-1941) sont deux linguistes américains qui se sont penchés notamment sur les langues indiennes.

(5) « La langue façonne la pensée. Elle nous dote d'un patrimoine spirituel et sentimental ; en l'occurrence, pour le français, un idéal, forgé au cours des siècles, de démocratie, de républicanisme, de laïcité, de liberté individuelle et de justice collective. Des mots creux ? Le dernier numéro des *Copenhagen Studies in Europe*, peu suspect d'amateurisme, développe un plaidoyer contre l'uniformisation des esprits et, donc, pour la pluralité des idiomes. J'en livre deux phrases à la méditation [...] : "Our view of the world is determined by the words we have at our disposal" (p. 41) et "Le fait de parler une langue nous prédestine à penser d'une certaine manière" (p. 154). »

(6) Langue d'une peuplade fuégiennne aujourd'hui disparue ; à ne pas confondre avec les Yaguas (ou Yahuas), peuple indien de l'Amazonie péruvienne.

(7) Après ces quelques nombres, ces langues ne disposent plus que de l'adverbe *beaucoup*.

(8) Les autres moyens pour distinguer, dans l'expression orale, les mots et leur fonction sont les articles, les déclinaisons, les suffixes, les positions, etc.

(9) On estime à quelque trois mille le nombre de langues encore utilisées aujourd'hui dans le monde.

Pas le droit d'auteure !

LES LANGUES VIVANTES ne sont pas des univers finis ; elles cherchent toujours à nommer les besoins nouveaux qui se présentent à leurs locuteurs, voire à renouveler la façon de nommer les besoins anciens. Moins qu'une autre langue le français n'échappe au débat, en particulier à celui sur la féminisation des noms de fonction et de métier. L'importance qu'a prise ce débat mérite que nous recherchions quelque éclairage sur la façon de s'y prendre de nos auteurs classiques. Tel mot comme *ministre*, comme *auteur*, comme *chef*, n'a-t-il jamais été employé au féminin avant le xx^e siècle finissant ?

Regardons donc de plus près ces trois termes qui ont aujourd'hui nombre de titulaires féminins et qui demandent le réexamen de leur genre, voire de leur orthographe.

LES ANCIENS, PLUS MODERNES QUE LES MODERNES

Tous les dictionnaires d'aujourd'hui donnent *ministre* comme seulement masculin, que ce soit au sens propre de *serviteur*, *préposé*, comme dans l'expression « *ministre du culte* », ou au sens figuré de « *titulaire d'un portefeuille gouvernemental* ».

Ils ne donnent pas de féminin pour la raison bien simple que nos mœurs politiques, héritières de la Révolution et de l'Empire qui ont enfermé le xix^e siècle dans un bien rigide machisme, n'ont accepté de femmes ministres que tardivement.

L'étymologie de *ministre* est simple : le latin *minister*, « plus petit », par opposition à *magister*, « plus grand », qui a donné *maître* en français. *Maître* a un féminin, *maîtresse*,

mais *ministre* nous a épargné **ministresse*. Pourquoi ? Sans doute pour des raisons d'euphonie ; comparons avec *doctoresse*, tenté un temps pour désigner une femme médecin, mais délaissé aujourd'hui parce que sans doute trop peu gracieux dans notre inconscient collectif pour être un attribut féminin.

Mais, au moins dans son sens premier de *préposé*, rien ne s'opposait à un féminin de *ministre*. On trouve d'ailleurs *ministre* au féminin chez Racine et chez Bossuet ! Voici ce que rapporte l'irremplaçable Littré : « 8^o *Ministre au féminin*. "Si la justice est la reine des vertus morales, elle ne doit pas paraître seule ; aussi la verrez-vous dans son trône servie et environnée de trois excellentes vertus, que nous pouvons appeler ses principales ministres, la constance, la prudence et la bonté", Bossuet, Sermons, Justice, préambule. "Dois-je prendre pour juge une troupe insolente, D'un fier usurpateur ministre violente ?" Racine, La Thébàïde, acte II, scène 3. "C'est moi [Roxane] qui, du sien [amour] ministre trop fidèle, Semble, depuis six mois, ne veiller que pour elle", Racine. Bajazet. acte IV, scène 4. On a condamné cette locution ; mais elle paraît tout à fait admissible. » Alors, si Littré trouve le tour admissible, qu'y trouver à redire ? Sinon que notre époque reste gênée d'étendre ce féminin à la fonction gouvernementale...

Dans ce dernier cas, pourtant, on lit et on entend tous les jours « la ministre », malgré la recommandation de féminiser les noms de métiers mais de garder un masculin d'indistinction pour les noms de fonction. Il est bien possible de déceler en cela une évolution parallèle, et non nécessairement inconsciente, de nos mentalités : celle de

considérer de plus en plus la fonction ministérielle comme une profession, en ce qu'elle engage l'existence du politicien – ou de la politicienne – plus et plus longtemps qu'une fonction théoriquement passagère et résignable à tout moment...

DE « LA CHEFFE » À « LA CHEF »

Chef, au Moyen Âge, avait un féminin, *cheffe*, qui a progressivement été remplacé par la forme unique de *chef*, comme dans

(Suite en page 16.)

Transgressions sérieuses

« **D**OUKIPUDONKTAN ». Le fameux mot de l'oncle de Zazie, au début du roman le plus populaire de Raymond Queneau, a pu (à tort) choquer en son temps les yeux ou les oreilles de certains lecteurs surpris par les facéties verbales de la fillette délurée. Pourtant, maintenant qu'il est de bon ton de ne plus être choqué par rien, et surtout pas par les fantaisies syntaxiques et orthographiques involontaires de nombre de publications, on sait bien que les apparentes libertés prises par Queneau avec les dogmes du français écrit n'ont rien de hasardeux. Car chez lui tout est linguistiquement prémédité, poétiquement construit, rigoureusement conduit ; la jeune Zazie, qui a plus à voir avec l'Alice de Lewis Carroll qu'avec n'importe quelle héroïne de feuilleton pseudo-réaliste, cache, comme tous les personnages de Queneau, ses désirs et ses angoisses, ses doutes et ses utopies sous des manifestations langagières qui n'ont de saugrenu que l'apparence. Et même si, de même qu'elle n'arrivera pas à descendre dans le métro, nous, pauvres lecteurs, ne parvenons pas à plonger d'une manière suffisamment profonde dans les mystères de l'écriture littéraire, nous devons éviter toute posture statique et timorée : participer à la sauvegarde de la langue française, c'est la faire vivre ; la faire vivre, c'est la modeler, l'enrichir, ou en tout cas accepter que les créateurs dignes de cette dénomination la modèlent et l'enrichissent pour nous. Konselediz !

« natifs », elle en a une énorme, pour les raisons exposées ci-avant.

À titre d'exemple, une langue au lexique de 3.000 mots offre moins de possibilités qu'une autre qui en compte 30.000 ou 300.000. Une langue qui ne dispose que des nombres un et deux (comme le yahgan (6), si mes souvenirs sont exacts) ou des nombres un, deux, trois et quatre (comme la plupart des langues aborigènes d'Australie) me semble avoir peu de possibilités pour les mathématiques. (7) De même, le guarani, qui n'a qu'un mot (*para*) pour désigner le fleuve et la mer, me semble peu indiqué pour l'hydrologie.

Une langue peut aussi être souple, pratique, vivante, imagée, harmonieuse, musicale même, ou encore claire, simple, quasi exempte d'exceptions, facile à prononcer, logique, apte à la poésie

ou à l'abstraction. À l'inverse, une langue qui ne peut que déplacer ou supprimer l'accent tonique, recourir à la tonalité ou au contexte pour distinguer les mots et leur fonction, et donc les choses et les idées, semble avoir moins de qualités qu'une autre (8) pour communiquer sans risque d'erreur ou d'incompréhension un message déterminé.

Ainsi, doit-il en aller des langues comme des hommes. Assurer aux langues une égalité absolue est impossible et impensable (9) Par contre, il est normal de leur reconnaître les mêmes droits à l'existence, à la protection, à l'expression, à l'enseignement, à la culture et au développement.

(Suite de la page 15.)

l'exemple suivant, tiré de Fontenelle par Littré : « Il voulut que la czarine instituât l'ordre de Sainte-Catherine dont elle serait chef et où il n'entrerait que des femmes ». Plus près de nous, on entend tous les jours dans les administrations ou les entreprises des phrases comme « Faut que j'en parle à ma chef » (ou « à ma cheffe »!). Malgré cela, *chef* est donné seulement comme masculin, et non comme épïcène, par les dictionnaires d'aujourd'hui, et le féminisme ne s'en émeut pas.

« AUTEUR » MOT ÉPICÈNE

On rencontre depuis quelque temps le mot auteur « féminisé » en « auteure » (*sic*)! Le barbarisme de cet *e* muet final choque à tous les titres : la terminaison en *-eur* de nombre de noms féminins n'a jamais eu besoin d'une marque supplémentaire. Il n'est que de citer *blancheur, sœur, ardeur* et les quelques dizaines d'autres que donne tout bon dictionnaire de rimes. Seuls les adjectifs distinguent le masculin en *-eur* et le féminin en *-eure* (*supérieur, supérieure; majeur, majeure*, etc. souvent des comparatifs), jamais les substantifs. *Heure* (du latin *hora*) n'est pas le féminin d'*heur* (du latin *augurium*).

Le besoin d'assumer le sens féminin d'*auteur* lorsqu'il s'agit d'une femme répond cependant à une réalité manifestement ancienne. Le XIX^e siècle a tenté *authoress* puis *auteuresse*, par imitation de l'anglais *authoress*, ainsi que le rapporte le TLF. Les mêmes questions que pour *doctoresse* ont joué et cette féminisation peu euphonique n'a pas pris.

La réponse audit besoin est fournie par Boileau qui emploie *auteur* au féminin (*Satire X*, vers 463 à 466), en en faisant ainsi tout simplement le mot épïcène dont il avait besoin :

« De livres et d'écrits bourgeois admirateur,
Vais-je épouser ici quelque apprentive
[auteur ?
Savez-vous que l'épouse avec qui je me lie
Compte entre ses parents des princes
[d'Italie... »

C'est l'adjectif « apprentive » (féminin d'*apprentif*, forme ancienne d'*apprenti*) qui nous renseigne sur le genre féminin d'*auteur* dont il est ici l'épithète et avec lequel il s'accorde.

On voit ainsi que c'est la langue du XVII^e et du XVIII^e siècles – plus libre, toute « classique » qu'elle soit, que celle du XIX^e – qui fait usage de la féminisation la plus naturelle, celle qui ne force pas sur la nature de la langue, et qui répond aux préoccupations d'aujourd'hui mieux que ne le font les actuels précieux – et précieuses – ridicules.

Philippe LOUBIÈRE

L'Académie gardienne de la langue

La France ne prend pas soin du français

« C'EST EN FRANCE que l'on prend le moins de soin de la langue française » a tristement déclaré madame Hélène Carrère d'Encausse, devant le congrès de la Fédération internationale des professeurs de français qui s'est tenu en juillet dernier à Atlanta.

Il est vrai que madame le Secrétaire perpétuel est bien placée pour connaître de ce

manque de soin, puisque journalistes, communicateurs, publicitaires et hommes politiques méprisent ouvertement les avis, en principe souverains, de l'Académie française, notamment ceux émis sur la question de la féminisation.

Dieu merci, la récente immortalité de l'aigle de Chamalières redonnera tout son poids à l'auguste assemblée...

THEATRE
MUSIQUE
DANSE
IMAGE FIXE
CREATION INTERACTIVE
RADIO
TELEVISION
CINEMA

Communiqué de presse de la SACD

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) déplore l'avis motivé de la Commission européenne demandant à la France de lever l'interdiction sur la publicité télévisée pour le cinéma.

Dans un avis motivé du 7 juillet, la Commission européenne demande à la France de lever l'interdiction sur la publicité télévisée pour l'édition et le cinéma. Cet avis fait suite à une lettre de mise en demeure de mai 2002. La France a déjà modifié sa réglementation par décret du 7 octobre 2003 en autorisant la publicité télévisée pour la presse et la distribution.

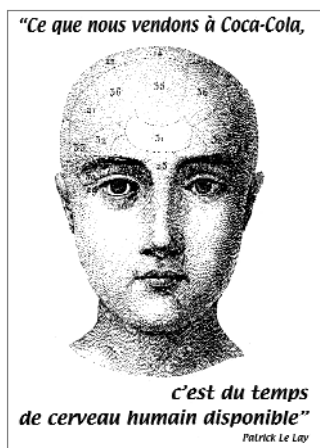
En revanche, la publicité télévisée pour le cinéma est toujours interdite et elle fera l'objet d'une ouverture limitée pour le secteur de l'édition.

La Commission européenne estime que ces interdictions sont contraires au principe de la libre prestation des services établi par le Traité CE. La France dispose d'un délai de deux mois pour répondre à la Commission et éviter que cette dernière ne saisisse la Cour européenne de Justice.

La SACD regrette que la Commission européenne écarte toute dimension culturelle du débat sur l'ouverture de la publicité télévisée au secteur du cinéma.

En engageant une procédure contentieuse contre la France, la Commission européenne fait prévaloir la logique du marché sur celle de la défense de la diversité culturelle. Contrairement à ce qu'elle affirme, la possibilité de faire à la télévision de la publicité pour les films ne favoriserait pas une offre plus diversifiée de biens culturels européens mais profiterait au cinéma le plus commercial, principalement américain, qui est le seul à avoir les moyens financiers d'une telle promotion.

SACD
11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
<http://www.sacd.fr/>



Le propos reproduit ci-contre de ce dirigeant de TF1 (M. Patrick Le Lay) a de quoi choquer, mais le pire, c'est qu'il dit la vérité ! Contre le décervelage programmé, nous voudrions en appeler à un service public de télévision qui saurait s'affranchir du cynisme publicitaire. Ce n'est guère possible sans un effort financier de la puissance publique, mais à l'heure de toutes les restrictions budgétaires en matière de diversité culturelle, de langue française et de francophonie, il est à craindre que l'impérialisme de Coca-Cola ait encore de beaux jours devant soi... La balle est dans le camp des politiques ; qu'en feront-ils ?

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale ordinaire des membres de notre association se tiendra

le vendredi 14 janvier 2005, à 18 h, au Centre d'étude et d'action sociale et culturelle (C.E.A.S.C.) « la Sourdière », 23, rue de la Sourdière, Paris-1^{er}, dans la salle du troisième étage.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du bureau de séance ;
2. Rapport moral ;
3. Rapport financier ;
4. Rapport de la commission de contrôle des comptes pour l'exercice 2003 ;
5. Quitus donné aux administrateurs ;
6. Désignation des membres de la commission de contrôle des comptes pour l'exercice 2004 ;
7. Prévision d'activités pour l'Asselaf ;
8. Questions diverses.

En cas d'empêchement de votre part, nous vous serions obligées de bien vouloir nous retourner, dûment complétée, le pouvoir figurant ci-dessous, afin que l'assemblée du 14 janvier puisse valablement délibérer.

Dans le cas où cette assemblée ne serait pas en mesure de délibérer pour cause de quorum insuffisant, dès maintenant la date du vendredi 28 janvier 2005 est retenue, à la même heure et au même endroit, pour une nouvelle assemblée générale qui, cette fois, pourra valablement se tenir quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Philippe de SAINT ROBERT,
président de l'Asselaf.

Les membres de l'Asselaf sont informés que si le quorum n'est pas réuni le vendredi 14 janvier 2005, il sera procédé, après la clôture formelle de l'assemblée générale ordinaire, à l'exposé des points de l'ordre du jour, et un échange de vues aussi large que possible interviendra. Ainsi, les adhérents présents auront la faculté, s'ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer le vendredi 28 janvier 2005, de laisser leurs instructions précises sur un pouvoir.

POUVOIR (à compléter ou recopier)



Je soussigné(e)
membre de l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, donne pouvoir à
M., Mme, Mlle
de me représenter à l'assemblée générale de l'Asselaf qui se tiendra le vendredi 14 janvier 2005, à 18 h, au Centre
d'étude et d'action sociale et culturelle (C.E.A.S.C.) « la Sourdière », Paris-1^{er}, dans la salle du troisième étage ;
ainsi qu'à une éventuelle seconde assemblée, qui se tiendrait le vendredi 28 janvier 2005 au cas où la première
réunion n'aurait pu valablement avoir lieu ;
de prendre part à toute délibération et d'émettre tout vote dans l'assemblée dont il s'agit.

À, le, Signature :

N.B. - Après avoir rempli et signé ce pouvoir, dont la signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir », veuillez le retourner à l'**Asselaf, 22, rue François-Miron, 75004, Paris.**
Le signataire est informé que s'il fait retour de cette formule de pouvoir sans indication de mandataire, il sera émis en son nom un vote favorable sur les résolutions proposées par le conseil d'administration.

(À remplir ou à recopier sur papier libre et à retourner à l'Asselaf : **22, rue François-Miron, 75004 Paris**)

L'Asselaf est une association d'intérêt général ; le montant des dons et cotisations qui lui sont versés est déductible de la déclaration de revenus des adhérents (mais non des simples abonnés). Un reçu fiscal est ainsi envoyé automatiquement chaque année à chaque adhérent ou donateur.

Je soussigné(e) (PRÉNOM, NOM).....

Né(e) le.....

Adresse.....

Téléphone.....

Profession.....

Courriel (adresse électronique).....

OPTIONS POSSIBLES

OPTIONS RETENUES

- Déclare souscrire (ou renouveler) un abonnement annuel à la revue Lettre(s) ;

Tarifs. – Abonnement sans adhésion.....	20 euros (131,19 F)
Abonnement complémentaire de l'adhésion.....	10 euros (65,60 F)
Abonnement de soutien.....	30 euros (196,79 F)
	(minimum)	

- et adhérer (ou renouveler mon adhésion) pour un an à l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

+

Tarifs. – Membres actifs.....	30 euros (196,79 F)
Membres étudiants, collégiens, lycéens, chômeurs.....	10 euros (65,60 F)
Membres bienfaiteurs.....	60 euros (393,57 F)
	(minimum)	

TOTAL : =

(Hors tarifs de soutien ou tarifs sociaux, le montant normal correspondant à l'abonnement et à l'adhésion est donc de 40 euros, soit 262,38 F, par an).

Ci-joint un chèque bancaire ou postal, correspondant aux options retenues, rédigé à l'ordre de l'Asselaf.

À....., le.....

Signature :

• C'est vrai, à la deuxième ligne de la première de mes « Bavures » (n° 37), il fallait lire : « ... des règles qui leur diront... » – et non : « lui ». Une bavure dans les Bavures, n'était-ce pas sa place ?

• Dans sa chronique « Vedettes académiques » (*le Monde*, 26 juin 2004), Éric Fottorino parle de l'ordinateur moderne qui reconnaît les mots à la voix et en rectifie s'il le faut l'orthographe ; « écrivez au pif *sinosefal*, il vous renvoie directement à *cinocéphale* » (*sic*). Probablement les *cynocéphales* des dessins animés, au... cinéma ?

• Il est permis, certes, d'employer un adjectif dans un sens figuré ; il est bon, toutefois, de veiller à la convenance des termes employés. En fait, c'est un cas assez fâcheux que le *Canard enchaîné* du 28 juillet relevait dans le *Dauphiné libéré* (du 19) parlant de « l'attaque japonaise » du 9 août 1945, c'est-à-dire du bombardement atomique *américain sur le Japon*. Cette faute est fréquente, et préjudiciable. On lit, par exemple, ou l'on entend sur les ondes, qu'une « répression syndicale » sévit dans tel ou tel pays ; il s'agit, bien entendu, d'une répression *antisyndicale*. Au sujet des massacres et de la famine au Darfour, la télévision parla d'une « catastrophe humanitaire » ; or, si l'on en croit le Robert, cet adjectif signifie « qui vise au bien de l'humanité ». Ce qu'on n'attend guère d'une catastrophe.

• Au Journal télévisé du soir sur M6, le 7 juillet, nous apprîmes que l'épave du chalutier naufragé « continuait à giser (*sic*) par [...] mètres de fond ». Cela nous rappelle un verbi-cruciste qui, dans ses définitions, avait mis « reposai » pour le synonyme à chercher ; quand on garnissait dans la grille les blancs correspondants, on trouvait « gisai » ! Que pouvait le correcteur à qui échet l'épreuve ? Ce fut le rédacteur en chef qui résolut le problème par ce compromis : « reposai illicitement ». Le verbe *gésir* n'a pas de passé simple.

• M. Claude Albarèdes, de Yerres (Essonne), dans *le Monde* daté 8 juillet, combat, comme nous l'avons fait nous-même ici, l'appellation *pédophile* à propos « des violeurs et massacreurs d'enfants, puisque l'étymologie confère à ce mot le sens favorable d'"ami des enfants", tout comme *francophile* veut dire "ami des Français" ou "de la culture française" ». Il a raison. Persister dans cette qualification erronée, c'est comme si *bibliophile* était employé au sujet de quelqu'un qui déteste ou qui détruit les livres. Pourtant, je crains fort que nous ne soyons vaincus par l'usage. Il y a dans la formation des mots une part de non-dit, une part d'arbitraire, et il faut qu'ils soient

BA GATELLES & VURES

commodes, bien en bouche et surtout pas trop longs. Il est toutefois regrettable de leur faire dire le contraire du sens dont les investit leur composition.

• Les noms propres passent, à tort, pour n'avoir pas d'orthographe. Ils ont au moins celle que l'état civil reconnaît aux anthroponymes, et que donnent les écrivains aux noms de leurs personnages imaginaires. Dans une nécrologie de la comédienne Nelly Borgeaud (16 juillet), on a pu lire que le metteur en scène Roger Planchon « reprit "*Georges Dandin*", en 1987 ». Faute courante : *George Dandin* s'écrit sans *s*. De même, il faut écrire « George Sand » pour la romancière de *François le Champi*, et, pour l'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports, « Marie-George Buffet »... sans parler, bien entendu, du roi George V et de sa station de métro (avec, pour celle-ci, un trait d'union, en bonne typographie).

• Vers 1925 eut lieu une levée de boucliers contre le néologisme *cinéaste*, où un emprunt italien est greffé sur une moitié de racine grecque francisée. Ce fut en pure perte ! De même, voilà une quarantaine d'années, une controverse s'anima autour de l'adjectif *crédible*, daté par Robert du XV^e siècle ; ce dictionnaire précise : « repris vers 1965 ». En effet, ce mot était alors inusité ; on disait et l'on écrivait *croyable* ; les premiers qui ressuscitèrent *crédible* passèrent pour des pédants. Aujourd'hui, vous n'entendez plus et ne lisez plus que *crédible* ; c'est incroyable.

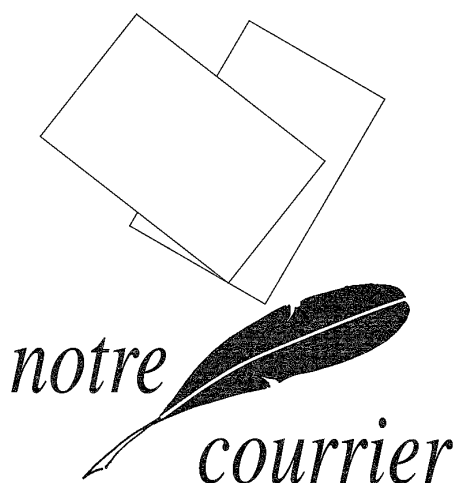
• Le pli est pris un peu partout d'employer de façon systématique le *ne* explétif avec la locution *sans que*. Or, c'est là une redondance à rejeter. Littré dit : « *Sans que*, suivi du subjonctif, ne prend *ne* ni quand la phrase principale est affirmative ni quand elle est négative. » Certes, Grevisse donne des exemples des deux formes – avec et sans *ne* – chez de grands écrivains, et considère même comme des puristes ceux qui condamnent « sans que [...] *ne* » ; c'est tenir Littré pour un puriste, ce qui nous paraît injuste. Chez certains auteurs, Hugo par exemple, on trouve l'un et l'autre, mais parfois déterminés par les obligations de la métrique et le choix subséquent d'une licence littéraire. C'est un débat à ne point passionner ; mais nous nous en tenons à Littré, dont l'avis est rarement négligeable.

• Féminisation et non-féminisation vont leur petit bonhomme de chemin, avec ça et là des mots qui tendent à devenir épiciènes. Voici une brochette de ces cas, éventuellement mêlés, ainsi que les dates où ils ont été recueillis :

« *Le lieutenant de vaisseau Sophie B. [...] "Cette tâche me passionne", confie la jeune femme. [...] "Je n'ai pas envie que ça s'arrête", lâche la jeune réserviste.* » (5 juin). — « *Sylvie, professeure de physique à Nice* » (10 juin). — « *Vieille connaissance de notre président, la Prix Nobel Rigoberta Menchu* » (2 juin). — « *La médecin-chef de la prison de Bayonne se montre indignée* » [...] « *La médecin-chef de Bayonne* », etc. (même date). — « *La présidente du secrétariat de l'enseignement catholique flamand* » (10 juin). — « *Le juge Alice Nevers* » (programme télévisé du 7 juin). — « *J'ai été supportrice du P.S.G.* » (10 juin). — « *L'auteure et illustratrice d'albums O. L. est morte mardi 15 juin* » (27 juin). — « *La juge d'instruction É. H.* » ; « *Alain rembarre une des porte-parole qui...* » (9 juin). — « *André W., qui vient d'épouser la sculpteure Martha P.* » (12 août). — « *Nicole Borvo, sénatrice de Paris, présidente du groupe communiste républicain et citoyen* » (signature d'une lettre au *Monde*, 10 septembre). — « *Simone H., ancien externe des Hôpitaux de Paris, médecin du travail* » (23 juillet). — « *Sylvie T. était contrôleur du travail. [...] Elle avait à ce titre un grade spécifique* » (9 septembre). — « *L'écrivain Régine Detambel s'est penchée sur l'esperluette* » (11 septembre).

Cela n'est qu'un léger écrémage. On y voit que certains s'abstiennent de chercher un moyen d'accord, alors que d'autres s'y ingénient avec un bonheur variable. Nous avons aussi trouvé *écrivaine*, qui s'emploie au Québec ; nous avons lu : « une des membres de la... » ; et aussi le féminin « ministresse », celui-ci dans un hebdomadaire satirique dont les trouvailles en pareille matière sont quelquefois officialisées. Enfin, « la maire », et même « la mairesse », ont fait leur apparition. Mais tout cela n'est rien à côté des « mémoires » que nous avons trouvés féminisés (« féminisées » !), bien qu'il s'agît en l'occurrence d'autobiographies ; et sous de bonnes plumes, hélas !...

• Curieusement, les journaux ont pris l'habitude d'écrire avec un seul *r* le nom de la ville de *Biscarrosse*, qui figure pourtant avec ses deux doubles consonnes dans les dictionnaires, dans les guides, sur les cartes, partout... Serait-ce un coup de ceux qui prétendent (*voir ci-dessus*) que les noms propres n'ont pas d'orthographe ?



Une petite remarque de médiéviste

À propos d'une « bagatelle » (p.19) du n° 37 de Lettre(s). Il est vrai que dans « antéchrist », anté- est marque de l'opposition. C'est d'autant plus vrai que la forme correcte (et ancienne) était bien Antichrist, comme l'a notamment rappelé Cl. Curozzi dans sa belle étude : Apocalypse et salut dans le christianisme antique et médiéval (Aubier, 1999) qui étudie un certain nombre de traités intitulés De Antichristo.

Un autre point – amusant : je me procure une réédition de l'Historia hierosolymitana, dans la traduction de F. Guizot. J'y trouve : « Foucher de Chartres, Histoire de la Croisade, première traduction annotée par F. Guizot, 1825, traduction en français moderne par X... » Quel bonheur ! Du travail en perspective pour tant d'étudiants en Lettres au chômage, puisqu'il est jugé nécessaire de « retranscrire » en « moderne » ces vieilles barbes de Chateaubriand et de Victor Hugo !

Madame Grosset
02 Château-Thierry

Le sexe, faible devant le genre

Il est courant aujourd'hui d'écrire ou de dire « celles et ceux », « les femmes et les hommes » – le mot féminin précédant le masculin. La bonne vieille règle de grammaire française disant que le masculin l'emporte sur le féminin et même l'englobe, est-elle donc périmée ? Il me semble pourtant que la phrase suivante « ceux qui ne pensent qu'à eux sont des égoïstes » reste applicable aux femmes autant qu'aux hommes, malgré la présence de deux pronoms masculins. Qu'en pensez-vous ?

Jeanne Ducatillon
07 Guilherand Granges

Cette règle, vous avez raison de le rappeler, n'est en aucune façon périmée : le masculin (grammatical) l'emporte sur le féminin (grammatical), car le masculin (marquant ici le genre humain) englobe le féminin. Cela dit, cette prééminence grammaticale du genre masculin n'est pas une raison pour manquer à la préséance que le sexe masculin doit en société au sexe féminin. Il est vrai que la confusion entre sexe et genre est fréquente chez les ignorants et entretenue par les démagogues. Le fond de la question n'est-il pas là ?

Vivent les ayants droit !

Je souhaite faire appel à votre compétence pour obtenir des réponses à quelques questions qui finissent par devenir « lancinantes ». 1° Des ayants-droit : j'ai appris et enseigné que les verbes étaient invariables, sauf lorsqu'ils étaient considérés comme substantifs (des couchers de soleil). Comment expliquer ou justifier l's d'ayants-droit au pluriel ? 2° Sabrer ou sabler le champagne ? 3° Vive les vacances ! Qu'elles vivent !

D'avance merci.

Bernard Poirrez
90 Rougemont-le-Château

L's d'ayants droit au pluriel, vous le remarquez à juste titre, ne se justifie pas par la règle d'accord usuelle, mais se justifie par un usage ancien, selon Grevisse et le Dictionnaire des difficultés de la langue française. Autrefois, en effet, on considérait en priorité, dans l'expression ayant droit (qui s'écrit sans trait d'union), la personne plutôt que la forme verbale. La langue du droit, conservatrice, l'a gardée telle quelle.

On écrit, selon la logique, « vivent les vacances » en accordant le verbe avec son sujet, mais le Dictionnaire des difficultés de la langue française indique que l'on peut, lorsque le contexte le permet – ce qui n'est bien sûr pas le cas de votre exemple – écrire « vive les vacances » en considérant vive comme une simple interjection.

Quant à l'expression sabler le champagne, elle a également éveillé l'intérêt de notre collaborateur et ami Stéphane Brabant qui a préparé toute une étude sur la question. Nous aurons le plaisir de la publier dans le prochain numéro de Lettre(s). À ne pas manquer !

Défendre aussi le bon anglais

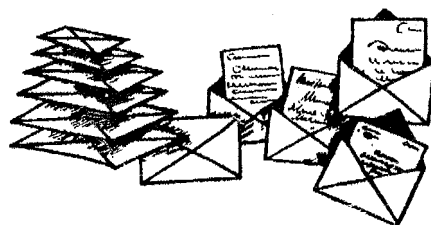
C'est toujours avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que je lis votre revue. Je défends

moi-même avec passion notre pauvre langue si malmenée. Pourtant, cette fois-ci, c'est en faveur de l'anglais que je voudrais intervenir. Monsieur Karnoouh, l'un de vos lecteurs [voir Lettre(s) n° 37, de mai 2004], se gausse de l'orthographe du mot « centre », contenu dans l'intitulé d'un laboratoire ainsi conçu : « Research Centre on Transition Economics ».

Or, j'aimerais faire savoir à vos lecteurs que « centre », en bon anglais, a bel et bien la même orthographe qu'en français, tout comme « theatre » et « cheque », par exemple, déformés par les Américains en « center », « theater » et « check ». Je signale d'ailleurs que leur sabir se faisant de plus en plus envahissant, les Anglais, tout comme les Français, ont créé plusieurs associations pour défendre leur propre langue.

Cet ahurissant « Research Centre on Transition Economics » (quel charabia, vous avez raison, Monsieur Karnoouh !) se voulant américain, peut-être aurait-il fallu écrire « center » plutôt que « centre ». Il n'en demeure pas moins qu'en anglais authentique, ce mot s'écrit exactement comme en français.

Madame Dassier
75 Paris



Des humanités faisons table rase ?

On parle beaucoup de culture sans jamais en donner une ou plusieurs définitions. Pour moi, la culture, ce sont toutes les activités humaines passées, présentes et à venir, surtout à venir, car une hyperdose d'imagination est indispensable, alliée à une curiosité toujours en éveil. Sans imagination dopée, ni vive curiosité : point de culture !

À ma connaissance, personne n'est suffisamment motivé pour pratiquer le marketing des humanités tous azimuts, en particulier dans l'industrie et la finance ; c'est pourquoi les humanités, c'est du passé. À mettre au musée.

À propos, pourriez-vous me dire qui, parmi les classicistes non unijambistes mais bipèdes (un pied grec, l'autre latin !) organise des stages de conversation courante

en grec ancien (prononciation grec moderne) et en latin, à partir de la préparation (et de la participation) de gueuletons à l'antique ?

Jacques Ragot
90 Valdoie

Ah ! qui dira jamais l'effet pédagogique de fraternelles et culturelles agapes. Aucune méthode globale n'y résiste... Un de nos lecteurs a-t-il une bonne adresse ?



Sarkozy, future Carpette anglaise ?

Je lus avec effroi dans le Canard enchaîné du 2 juillet que Bercy obligerait ses collaborateurs à faire des cartes de visite recto-verso, en français au recto (pour combien de temps encore ?) et en anglais au verso ! Si cette information est avérée, quelle honte pour notre pays et la langue française.

Jean de Lestreez
74 Présilly

Une abondance de candidats

Merci pour le n° 37 de Lettre(s), toujours aussi excellent que les 36 précédents, que je garde soigneusement après lecture pour quelques amis intéressés par la défense de notre langue.

Pour la prochaine Carpette anglaise, puis-je proposer : la Fédération française de Rugby pour ses « Play off », ou la sélection française du Festival de Cannes pour le film « Clean » ?

François de Jongh
93 Noisy-le-Sec

C'est le bouquet (satellite) !

Voici un autre exemple d'anglomanie galopante, après celui du Groupe Barrière (là encore venant des milieux d'affaires). Elle est le fait, cette fois, de l'opérateur CanalSatellite dont on dirait, parfois, qu'il

s'emploie à substituer, en France, la culture américaine à la culture française. Voici, en effet, les noms donnés à quelques unes des nouvelles chaînes diffusées à partir de cet automne :

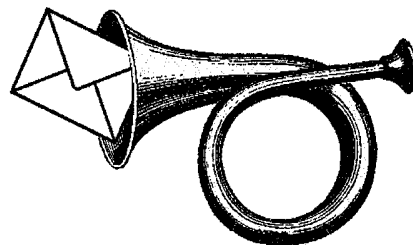
« Discovery Channel », « E! Entertainment », une chaîne « furieusement people » et « Pink TV ».

Il y a du reste, chez cet opérateur, bien d'autres exemples de ce type avec des chaînes plus anciennes, en particulier dans les « programmes jeunesse » (c'est l'occasion de rappeler ici un mot fameux d'un ancien président de Coca-Cola : « Sans la jeunesse, pas de business ! »). En voici des exemples :

« Cartoon Network », « Playhouse Disney », « Toon Disney », « Game One ». Sans parler de « Jetix » (ex-« Fox Kids »), pour les 4-14 ans, qui « devrait cartonner jusque dans les cours de récré » avec les séries « Power Rangers », « Totally Spies » et autres merveilles offertes aux prédilections adolescentes. Au moins une toute nouvelle chaîne « spécifiquement dédiée (sic) aux adolescentes et pré-ados » de 11 à 17 ans s'appelle-t-elle « Filles TV », une « chaîne 100 % filles ». Mais, comme le dit lui-même ce marchand d'images et de sons à propos de ce nouveau programme, le « girl power » s'impose sur le bouquet. Ces anglomaniacs sont décidément incorrigibles. Consternant et ridicule !

Que penser de cette lente mise au tombeau de la langue française ? Ces appellations pour des programmes diffusés en France, destinés notamment aux enfants français, ne sont pourtant pas conformes à la loi Toubon sur la défense de notre langue !

Jean-Pierre Busnel
75 Paris



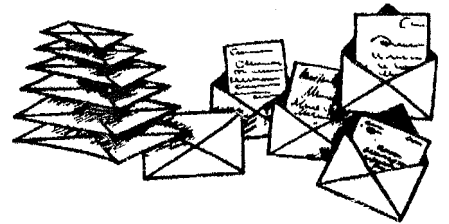
Quelle arrière-garde en Europe ?

Je ne suis pas certain, au vu de ce qu'il se trame derrière le théâtre de l'Europe Unie, que Lettre(s) ne mène point un combat d'arrière-garde. Mais ne serait-ce que pour le plaisir d'entrevoir de temps en temps ce coin de grammaire latine, je lui souhaite très

sincèrement longue vie. Avec mes sentiments les plus cordiaux et confraternels.

Raymond Yxemerry
50 Saint-Denis-le-Gast

Cher lecteur, ne croyez-vous pas que le combat d'arrière-garde ne serait pas plutôt celui que mène une Europe qui arase les diverses richesses linguistiques qui la composent ?



Jouer à « cash-crash » !

Non, il n'est pas « menacé », l'empire de la francophonie : il est d'ores et déjà à terre, asphyxié, bafoué, ridiculisé ! Si vous trouvez mon propos excessif, prenez donc la peine de regarder les publicités télévisées, d'écouter la musique qui les accompagne, ou encore de lire les enseignes de tant et tant de magasins au long de nos rues. Dieu merci, le ridicule ne tue plus, faute de quoi, en effet, quel massacre ! Tout ce beau monde affiche un manque de dignité absolument affligeant. À l'exemple de nos dirigeants, dont nous serions pourtant très fiers s'ils voulaient bien prendre conscience du danger et le dénoncer haut et fort. Mais non, ils se taisent, comme terrorisés à l'idée de passer pour des ringards. Tout cela est lamentable. Et grave. Sa langue – après sa jeunesse – n'est-elle pas, en effet, la plus grande richesse d'un pays ?

Enfin, n'est-on pas en droit de s'interroger lorsqu'on découvre le dernier Larousse, dictionnaire, paraît-il, de la langue française ? À le lire, on est en droit de se demander si « anglaise » ne conviendrait pas mieux, tant ce vénérable ouvrage intègre de plus en plus de mots empruntés à cet étrange sabir américain qui tient désormais lieu de langage à de plus en plus de gens. Comme, sauf erreur, l'ouvrage en question ne bénéficie d'aucun aval officiel, il s'arroge ainsi un droit pour le moins discutable. Tout de même, « trash », « crash », « cash », etc., voilà des mots qui fleurent un étrange terroir. Non ?

Robert Planchard
64 Bizanous

La parole à nos lecteurs

L'Ohio est un nom indien à consonance française

LES ÉLECTIONS à la présidence des États-Unis sont l'objet de nouvelles et de commentaires dans les stations de radio et les canaux de télévision.

L'un des États dont on entend souvent parler est celui de l'Ohio, prononcé à l'américaine, comme s'il s'agissait d'un mot anglais. Pourtant, Ohio a une histoire

Lettre ouverte au président d'Europe 1

Monsieur le Président,

Hier les bulletins d'information de votre station ont rendu compte à plusieurs reprises de l'avarie survenue sur le réseau téléphonique. À chaque intervention, le journaliste qui exposait les faits n'a pas manqué de parler d'un « beug ». Cela m'a semblé vouloir être la prononciation correcte de l'anglais *bug* qui signifie *punaise* ou *microbe*. Les informaticiens ont utilisé ce terme pour désigner un défaut de conception ou de réalisation se manifestant par des anomalies de fonctionnement ; le terme français (adopté par arrêté du 30 décembre 1983) est *bogue* ; il a été publié au *Journal officiel*. On aimerait que les journalistes de votre station utilisent les termes français lorsque ceux-ci existent.

Je pense que M. Thélot, au lieu de préconiser dans son rapport l'apprentissage précoce et renforcé de la langue anglaise aurait été mieux inspiré en recommandant l'apprentissage précoce de la langue française (prononciation, liaisons, grammaire). Sans doute pense-t-il que notre langue mérite de disparaître ; est-ce aussi l'avis des présidents des chaînes de radio et de télévision ? Je crois savoir que le Centre de formation des journalistes est d'un avis contraire, mais qui s'en préoccupe ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

M. B.

aussi française que « Détroit, Saint-Louis, Nouvelle-Orléans, Niagara, Montréal ou Québec ».

Le nom « Ohio » date d'au moins 1666 lorsque Robert Cavalier de La Salle a remonté la rivière Ohio et exploré cette région qu'il a appelée « Ohio » à partir de l'appellation indienne. Les Français considéraient la vallée de l'Ohio comme un lien vital entre la Nouvelle-France et la Louisiane et la revendiquaient comme une possession française. Vers les années 1750, les colons de la Virginie commencèrent à s'implanter dans cette région, qui devint le théâtre de plusieurs combats pendant la guerre de Sept ans jusqu'en 1763. Plus tard, l'Acte de Québec de 1774 rattacha le territoire de la vallée de l'Ohio à la province de Québec d'alors.

L'Ohio est donc l'appellation française d'une région explorée par les Français, revendiquée par eux comme possession française et reconnue plus tard comme territoire britannique, avant d'être cédée aux États-Unis pour en devenir le dix-septième État en 1803. Les États-Uniens prononcent, naturellement, le mot « Ohio » selon la phonétique anglaise, tout comme ils le font avec les noms : « Détroit, Saint-Louis, Nouvelle-Orléans, Niagara, Montréal ou Québec ». C'est leur affaire, ils parlent anglais. En vertu de la même logique, les francophones doivent continuer de prononcer, selon la phonétique française, ces noms, français depuis quelques siècles, dont Ohio.

N'est-ce pas suffisant pour que les stations de radio et les canaux de télévision de langue française dans le monde en fassent autant ? Dans le cas de l'« Ohio », le « i » doit être prononcé comme dans « piano ».

**Association pour le soutien et l'usage
de la langue française (ASULF)**

**Boîte postale 10450 Sainte-Foy
(Québec) G1V 4N1**

association@asulf.org

Quelques remarques sur le dernier numéro de notre revue :

– Page 11. Féminisation. « la stupide féminisation jospinienne », selon Maurice Druon, a quand même des limites : comment faire pour *bas-bleu* qui pourtant ne concerne que les femmes ? Quant au mot « mort » du jeu de bridge, serait-il convenable de parler de la « morte » pour la dame qui ne joue pas ?

– Page 22. « Aimer aussi la langue allemande ». Je ne pense pas qu'il faille prononcer à l'allemande « ga'igue'r » le nom de Geiger, ce nom étant généralement associé à « compteur ». Il a été francisé, au moins dans sa prononciation. Mais nous comprenons parfaitement nos amis suisses qui, eux, pratiquent les deux langues, l'allemand et le français.

– Page 20. *Hexagone* pour *France*. Dans un article que publia *le Figaro* du 23 septembre 2003, M. Maurice Druon écrit : « Pourtant, il aurait dû payer une formidable amende, celui qui lança sur le marché, en plein vent, cette horreur. »

Je m'étais permis de faire remarquer à M. Druon que ce pourrait bien être le général de Gaulle. L'éminent académicien a bien voulu me répondre que l'emploi du mot « hexagone » remontait au lendemain de la Guerre de 70, ce qui expliquerait que de Gaulle – qui n'était pas encore général – ait usé de ce terme dans ses écrits stratégiques.

Soit, mais on peut penser que ces derniers ont pu contribuer à répandre « l'horreur » dont parlait M. Druon.

Le français, lorsqu'il est employé correctement, a la réputation d'une langue claire et précise. Pourtant, lorsqu'on lit, dans le Dictionnaire de l'Académie, au mot « mica » cet exemple : « On tire du mica blanc des produits transparents... », on peut se demander si c'est du mica que l'on tire des produits, ou des produits que l'on tire du mica. On entretient donc l'ambiguïté. Il aurait été préférable d'écrire : « Du mica blanc, on tire des produits... »

Jean Leconte

Leurs questions...

La commune de Ham-sur-Heure

DOIT-ON, en application correcte de la langue française, nous demande M. Daniel Herbecq de Ham-sur-Heure en Belgique, dire et écrire « commune de Ham-sur-Heure » ou « commune d'Ham-sur-Heure ? »

LA QUESTION est d'autant plus intéressante que la Belgique compte une demi-douzaine d'autres localités nommées « Ham » : Ham-sur-Meuse, Ham-sur-Sambre, Ham-sur-Lesse (1), Hamme (2), Hamme-Mille.

P. Maes ne donne la prononciation d'aucune de ces localités. (3) Le problème doit être abordé par l'étymologie.

Ham est une des formes prises par l'ancien germanique *haim. Le mot a signifié : endroit habité, lieu où l'on vit ; puis demeure, habitation, établissement ; enfin, groupe d'habita-

tions, village. On le trouve notamment dans les régions francophones d'oïl qui ont été soumises plus longtemps et plus fortement aux influences germaniques : Wallonie, Picardie, Normandie (Etreham, Ouistreham).

Le mot a donné un diminutif, hamel, hameau, lui-même à l'origine des patronymes Hamel et Duhamel. (4)

« L'h latin avait cessé de se prononcer dès l'époque classique [...] Mais l'aspirée h a été connue dans le nord de la Gaule par l'introduction de mots germaniques : hache, haie [...] Cette aspiration a cessé de se faire sentir en français central vers la fin du moyen âge, mais l'h continue à entraîner la disjonction : le

hareng [...] L'aspiration subsiste dans certaines régions ». (5)

« La consonne h n'est, à vrai dire, qu'un signe orthographique et ne se prononce pas en français. H est dit aspiré quand il peut empêcher une liaison. H est dit muet dans les autres cas. » (6) Et quand la liaison ne peut se faire, il ne peut y avoir élision de la voyelle qui précède : « devant voyelle, l'élision ne se fait



pas quand il y a disjonction (h aspiré, etc.) ». (7)

Ainsi, dit-on le hameau, et non [l'] hameau.

Ainsi, dit-on les Roches de Ham (Manche),

(Suite de la page 24.)

langue moderne en supprimant toutes les désinences » (sic).

Rien là de neuf. L'interlingua fut sérieusement propagé en France il y a une quarantaine d'années par Julien Toublet, dit Thersant (1906-1991), qui publia longtemps un périodique en cette langue ; l'interlingua fit même une percée officielle en Autriche. Mais il y avait eu auparavant d'autres initiatives, comme celle de l'ido (abréviation de : *esperantido*, dérivé de l'espéranto, dont il était une simplification). Je sais par expérience que, dès qu'on touche à cette question, les contradicteurs surgissent, quelquefois grincheux. Mais qu'on s'en persuade : orthodoxe ou dissident, chaque espérantiste, loin de nuire à sa langue maternelle, en est un appui, un recours. La langue auxiliaire et ses adeptes protègent toutes les langues, y compris la langue française.

Pour finir, une petite information statistique sans signification. Lors des

le fort de Ham (Somme), et non les Roches [d'] Ham, le fort [d'] Ham.

Ainsi aussi, doit-on, à mon sens, dire (et écrire) « commune de Ham-sur-Heure ».

S. B.

(1) Au XI^e siècle, Ham (M. Bologne, *Petit Guide étymologique des noms des régions, des villes, des villages et des rivières de Wallonie*, p. 61).

(2) Provinces de Flandre orientale et du Brabant flamand.

(3) P. Maes, *La prononciation des langues européennes*, pp. 52 et 59.

(4) S. Brabant, *La curieuse histoire de Duhamel*, cette revue, n° 21, janvier 1998, pp. 10-12.

(5) M. Grevisse, *Le Bon Usage*, § 69, 6°.

(6) C. Roty et F. Rigot, *Diction et prononciation française*, p. 136.

(7) M. Grevisse, *Le Bon Usage*, § 44.

élections européennes du 13 juin 2004, la « Liste espéranto » (oui !) a recueilli en Île-de-France 5 789 voix (dont 1 126 à Paris) sur 2 738 121 suffrages exprimés ; en Bretagne, 2 224 sur 994 382 ; en Alsace - Bourgogne - Franche-Comté, 5 536 sur 2 225 374 ; et, chose pittoresque, 33 seulement en Corse sur 53 130, tandis que la seule ville de Châteauroux, dans l'Indre, en dénombra 36, autant que Bordeaux... et 3 de moins que Bergerac !

Heureusement, on n'arrête pas le progrès. Selon la *National Science Foundation*, institution américaine, les découvertes récentes réalisées en nanotechnologie et dans divers secteurs nouveaux des « sciences cognitives » aboutiront prochainement à « la disparition complète des obstacles à la communication généralisée, en particulier ceux qui résultent de la diversité des langues ». Babel n'a qu'à bien se tenir.

P.-V. B.



Entre le régional et le mondial

COMME d'autres dialectes, la langue française poursuit sa carrière entre deux démarches apparemment contradictoires, où ceux qui la jugent en péril perçoivent volontiers une menace. Bref, comme entre deux feux.

En premier lieu s'inscrit la revendication de quelques langues régionales, longtemps en déclin et considérées comme en voie d'extinction, mais dont la résurgence est stimulée par des érudits ou des partisans qui les voudraient voir revivre, et légalement reconnues.

Ce militantisme a sa raison d'être. Les langues dont il s'agit font partie de la richesse culturelle de l'humanité, les sauvegarder est œuvre louable. Les dialectes berbères survivent à leur immersion dans le monde qui parle arabe ; les peuples précolombiens pratiquent encore les langues indigènes de l'Amérique ; pourquoi pas le basque, le corse, le breton ? Tiens, justement, quelle rencontre : André Breton... Y a-t-il eu plus avant-gardiste et plus révolutionnaire que lui ? Or, il plaïda, dans *Braise au Trépied de Keridwen* (Gallimard, 1956), la cause des antiques bardes gallois et de l'art celtique victime « de la loi du plus fort, imposée il y a dix-neuf siècles par les légions romaines », y associant même les mégalithes bien antérieurs. Lui, c'est contre les classiques qu'il ferrailait...

La deuxième réalité suspecte aux yeux des francophones qui craignent pour l'avenir de leur langue provient de l'anglais, qui, lui, n'est pas minoritaire, il s'en faut. Il envahit la bureaucratie officielle, s'impose dans les tractations commerciales, les entretiens diplomatiques, les conférences, prises de contact, commissions, rapports, et supplante les autres langues dans la plupart des débats internationaux.

Ces phénomènes divergents offrent quelque similitude avec des épisodes historiques contemporains. Le démembrement d'ensembles territoriaux hier d'une seule pièce, comme ceux de la

Yougoslavie et de l'Union soviétique, est propice à une... balkanisation linguistique. Au contraire, l'existence de l'Organisation des Nations unies et la création de l'Union européenne concourent au choix d'une langue véhiculaire, exigé par la fréquence et la diversité des communications. Peut-être est-ce un aspect de la vision de Lamartine : « Le monde, en s'éclairant, s'élève à l'unité » (*la Marseillaise de la paix*, 1840).

Résumons : on régionalise d'un côté, on mondialise de l'autre. Quel danger court le français dans cet environnement ?



Du côté de nos langues régionales, le risque paraît mineur. La plupart de ceux qui pratiquent ces langues restent quand même des usagers habituels du français, leur intérêt étant de le comprendre et de le parler. Et de l'écrire : André Breton, chantre du passé kymrique, écrivit en bon français et n'ignorait pas qu'en Irlande, devant les affiches bilingues, rares sont les passants qui s'arrêtent lire le gaélique. En Flandre belge, toutefois, notre langue a été battue en brèche dans les toponymes et les enseignes ; un petit Waterloo.

Avec l'anglais, c'est plus grave. Non que l'on puisse redouter de le voir remplacer le français en France même, il n'en est pas question, mais, outre qu'il sert maintenant de truchement, souvent de sabir, à l'échelle des cinq continents, la langue française subit son intrusion

dans une foule de domaines où l'on pouvait se passer de lui. Des causes historiques et des raisons géographiques lui assurent une prédominance peu contestable au niveau mondial, mais si, ajouté à cela, il s'infiltré à haute dose dans notre langue, plus ou moins jargonnant, c'est que des responsables culturels français à qui cela incombait n'ont pas joué leur rôle et accompli leur tâche comme ils le devaient. D'où l'expression d'une certaine inquiétude, qu'il faut se garder d'exagérer.

Ces questions, qui ont l'air, ou l'heur, de laisser indifférents les gens de la politique, sont souvent soulevées dans les lettres de lecteurs publiées par les journaux. De temps à autre, parmi ces courriers, revient la question de l'espéranto, langue auxiliaire créée en 1887 par Lejzer Zamenhof (1859-1917). Ce linguiste polonais avait forgé, à l'usage de tous, un succédané élémentaire et commode de ce que le latin fut jadis pour les échanges écrits ou oraux de quelques-uns, lettrés, initiés, savants ; un langage artificiel qui ne cherchait à supplanter aucune langue, nationale ou provinciale, qui n'en concurrençait aucune, et qui laissait à toutes leurs chances et leur autonomie.

Il est regrettable que, tandis qu'on trouvait le moyen, en économie, de créer une monnaie unique pour l'Europe, on n'ait pas cherché à doter l'Europe culturelle de cet artifice de communication. Dans *France Soir* du 21 août 2004, un lecteur parisien, M. Lucien Cousty, écrit : « Il est question de faire un hymne européen. [...] Ne pourrait-on écrire des paroles en espéranto ? [...] Ce serait l'occasion de sauvegarder la culture de chacun. » Or, qu'on le sache, l'espéranto n'est pas seulement ignoré, il est aussi concurrencé et combattu. Dans *le Monde* du 18 juin 2004, M. José Ordax lui reprochait d'être une sorte de « Meccano » grammatical et lui opposait un rival, l'interlingua, inventé en 1908 par l'Italien Giuseppe Peano, qui « en avait fait une

Pierre-Valentin BERTHIER

(Suite en page 23.)